



PLAN DE PAYSAGE

de la Campagne des transitions

décembre 2017

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PROGRAMME D' ACTIONS

Pour un cadre de vie dynamique
dans un environnement préservé



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan
Park ar Mor Bihan

Agence AGAP paysagistes et urbanistes et ASCA agronomes



LE COMITÉ TECHNIQUE (COTECH) :

- Loïc LE TRIONNAIRE, Président du comité de pilotage, membre du Bureau du Parc et Maire de Plescop
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan
- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Morbihan
- Annaëlle MEZAC, responsable du pôle Patrimoine naturel et aménagement
- Morgane DALLIC, responsable du pôle Culture, Patrimoines, Education

LE COMITÉ DE PILOTAGE (COPIL) :

- Loïc LE TRIONNAIRE, Président du comité de pilotage, membre du Bureau du Parc et Maire de Plescop
- Marie-Josée LE BRETON, Vice-présidente du Parc en charge du paysage
- le COTECH
- les 10 communes du périmètre du projet : Arradon, Baden, Meucon, Plescop, Ploeren, Plougoumelen, Pluneret, Saint-Avé, Sainte-Anne d'Auray et Vannes
- les Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie
- Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération
- Auray Quiberon Terre Atlantique
- Direction Interdépartementale des Routes - Ouest
- Conseil Départemental du Morbihan (Direction des routes)
- SNCF Réseau



Plan de paysage de l'entité Campagne des transitions du PNR du Golfe du Morbihan

ÉQUIPE DU PARC CHARGÉE DU SUIVI DU PROJET :

Cécile BERTHONNEAU & Théodore DUBOS, chargés de mission Plan de paysage
Morgane DALLIC, responsable du pôle Culture, patrimoines, éducation
morgane.dallic@golfe-morbihan.bzh

BUREAUX D'ÉTUDES :

Agence AGAP - Paysagistes et urbanistes
AScA - Ingénieurs agronomes



LES PARTENAIRES :

La Télé d'ici

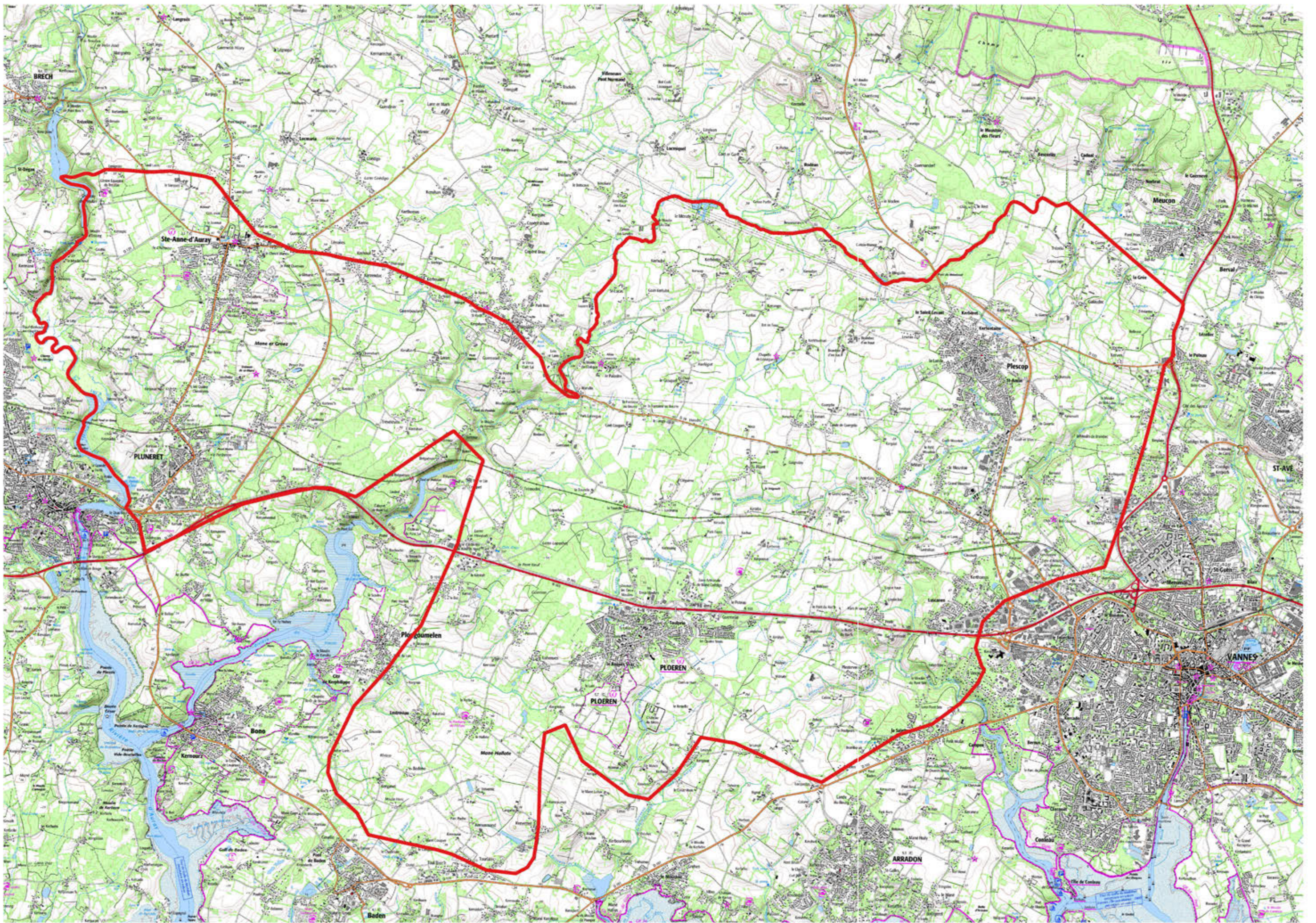


LES HABITANTS ET LES ÉLUS DES COMMUNES DE L'ENTITÉ DE PAYSAGE :

Arradon, Baden*, Meucon, Plescop, Ploeren, Plougoumelen*, Pluneret, Saint-Avé, Sainte-Anne-d'Auray et Vannes

*communes associées au PNR





0 1 2 km



RAPPEL DU CONTEXTE

En 2015, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, dans le cadre de la mise en œuvre de sa Charte et de sa mission de valorisation de la qualité des paysages, a été **lauréat** de l'appel à projet du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour l'élaboration du Plan de paysage de la Campagne des transitions.

Le Parc a choisi d'élaborer un Plan de paysage pour l'**entité paysagère « Campagne des transitions »**.

La « Campagne des transitions » fait partie des 11 entités paysagères inscrites au Plan de Parc. Cette entité se situe sur **10 communes du Parc**, étant, pour tout ou partie :

- | | |
|------------|------------------------|
| 1. Arradon | 6. Plougoumelen |
| 2. Baden | 7. Pluneret |
| 3. Meucon | 8. Saint Avé |
| 4. Plescop | 9. Sainte-Anne d'Auray |
| 5. Ploeren | 10. Vannes |

8 communes sont classées Parc naturel régional. Baden et Plougoumelen sont Communes associées du Parc et en cours de classement.

Le Plan de paysage a pour ambition de devenir une **feuille de route** de développement et d'aménagement du territoire **où le grand paysage est socle**, pour œuvrer pour la qualité du cadre de vie des habitants et l'attractivité du territoire.

Le Plan de paysage est issu des **regards croisés** des experts, élus, techniciens et habitants, ainsi que de la synthèse de données objectives et subjectives recueillies au cours de la démarche. Cette **co-construction** est l'essence même de ce Plan de paysage.

Le Plan Paysage de la « Campagne des transitions » se compose de :

- **1 diagnostic**
- **5 objectifs de qualité paysagère**
- **1 programme de 16 actions**

Les Objectifs de qualité paysagère permettent de répondre aux **enjeux** mis en lumière par le diagnostic. Le programme d'actions se propose de mettre en œuvre ces objectifs à traduire dans les **documents d'urbanisme**.

L'objectif est de déployer une **politique paysagère** sur le territoire du projet, plaçant le paysage comme articulation des politiques d'aménagement et de gestion, en faisant écho aux stratégies territoriales déjà établies.

Le Plan de paysage doit permettre :

- le développement et l'affirmation d'une culture paysagère commune à travers des dispositifs de communication, des formations adaptées, etc.
- l'intégration des OQP et du programme d'actions dans les documents de planification
- une gestion/valorisation directe des paysages
- l'aménagement de sites

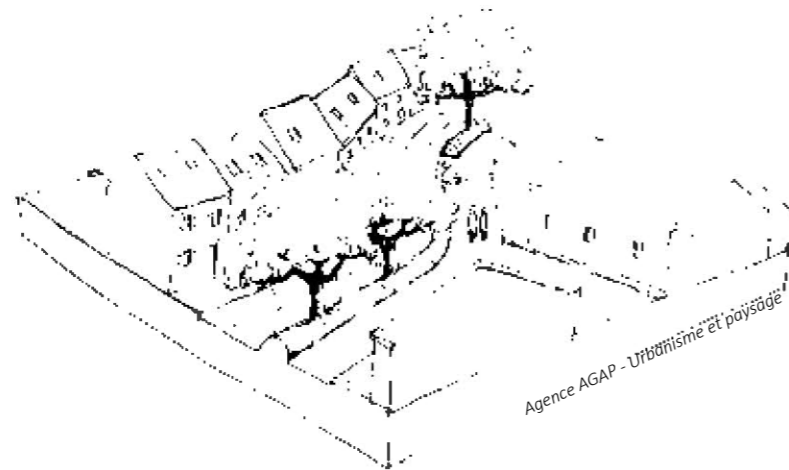


Les 11 entités paysagères du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan dont l'entité « Campagne des transitions »

Les Objectifs de Qualité Paysagère pour la « Campagne des transitions »

“Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien... Il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social...”

Extrait de la Convention Européenne du paysage, Florence 2000



Le Plan de paysage a permis de définir collégialement des **Objectifs de Qualité Paysagère (OQP)** et un **programme d'actions** qui permet de les mettre en œuvre.

Les **Objectifs de Qualité Paysagère** désignent « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » - Convention européenne du Paysage, Florence 2000.

Cela signifie notamment que **les OQP sont des orientations stratégiques** qui peuvent relever de la protection, de la gestion et/ou de l'aménagement des paysages.

La **loi Alur** inscrit la prise en compte des paysages dans les documents d'urbanisme, qui ne doit pas se limiter à la préservation des paysages remarquables. Elle doit également concerner les **paysages du quotidien** et ceux dégradés.

Ainsi, la loi Alur introduit **l'obligation de formuler dans les SCoT des OQP** dans leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

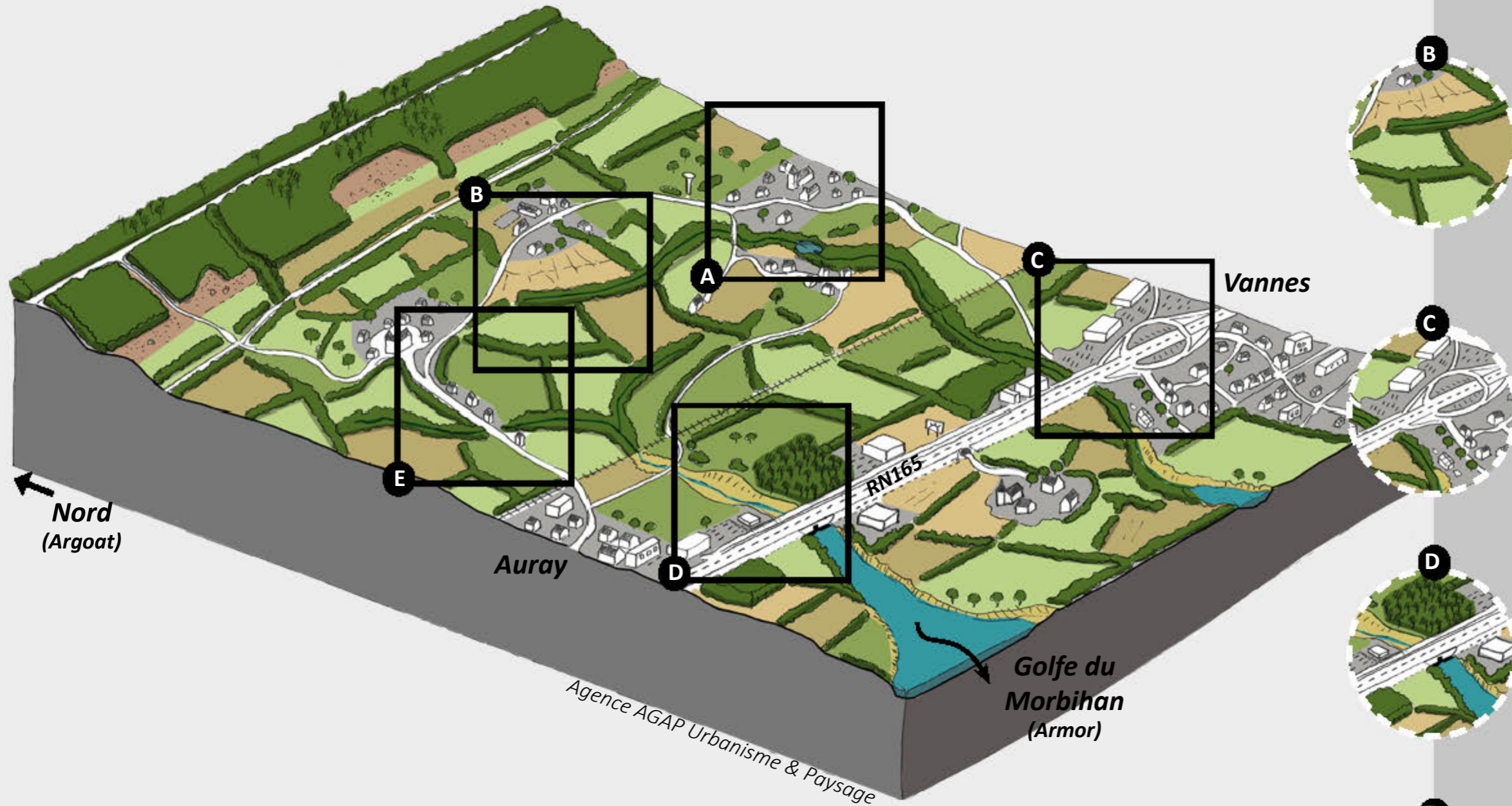
En prolongement, le PADD du PLU doit également, à son échelle et dans le respect du principe de subsidiarité, décliner et formuler explicitement des orientations en matière de protection, de gestion et/ou d'aménagement des structures paysagères.

Les Objectifs de Qualité Paysagère co-construits, ainsi que certaines mesures de **ce programme d'actions** pourront être intégrés dans les documents de planification, lors de leurs élaboration ou révision, pour ce qui concerne le territoire de l'entité « Campagne des transitions ».

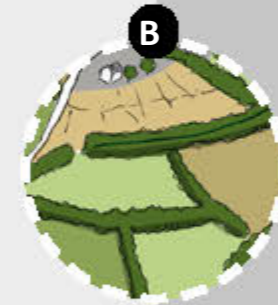
“ Le Parc se donne comme objectif le respect de l'originalité et de la diversité qui font l'identité des paysages du territoire. L'action du Parc vise à assurer une continuité qualitative entre les paysages d'hier et ceux de demain, et cette préoccupation fait partie intégrante de toutes les démarches du Parc.”

Extrait de la Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

1. UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ



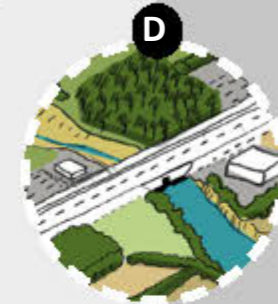
A Développement urbain important dans la campagne, autour des centres bourgs anciens, lié à la forte attractivité du territoire (proximité du Golfe du Morbihan et des villes d'Auray et Vannes)



B Une campagne bocagère globalement préservée, véritable richesse paysagère du territoire. Cependant le bocage et les anciens chemins d'exploitation ont par endroits disparu ou ne sont plus entretenus : ce qui a pour effet de "fermer" le paysage (les haies grandissent) et de créer des discontinuités dans le maillage originel.



C Développement d'un urbanisme commercial à l'entrée des agglomérations et le long de la RN165 entraînant une banalisation des paysages, une profusion de dispositifs publicitaires et des espaces publics réservés exclusivement à la voiture



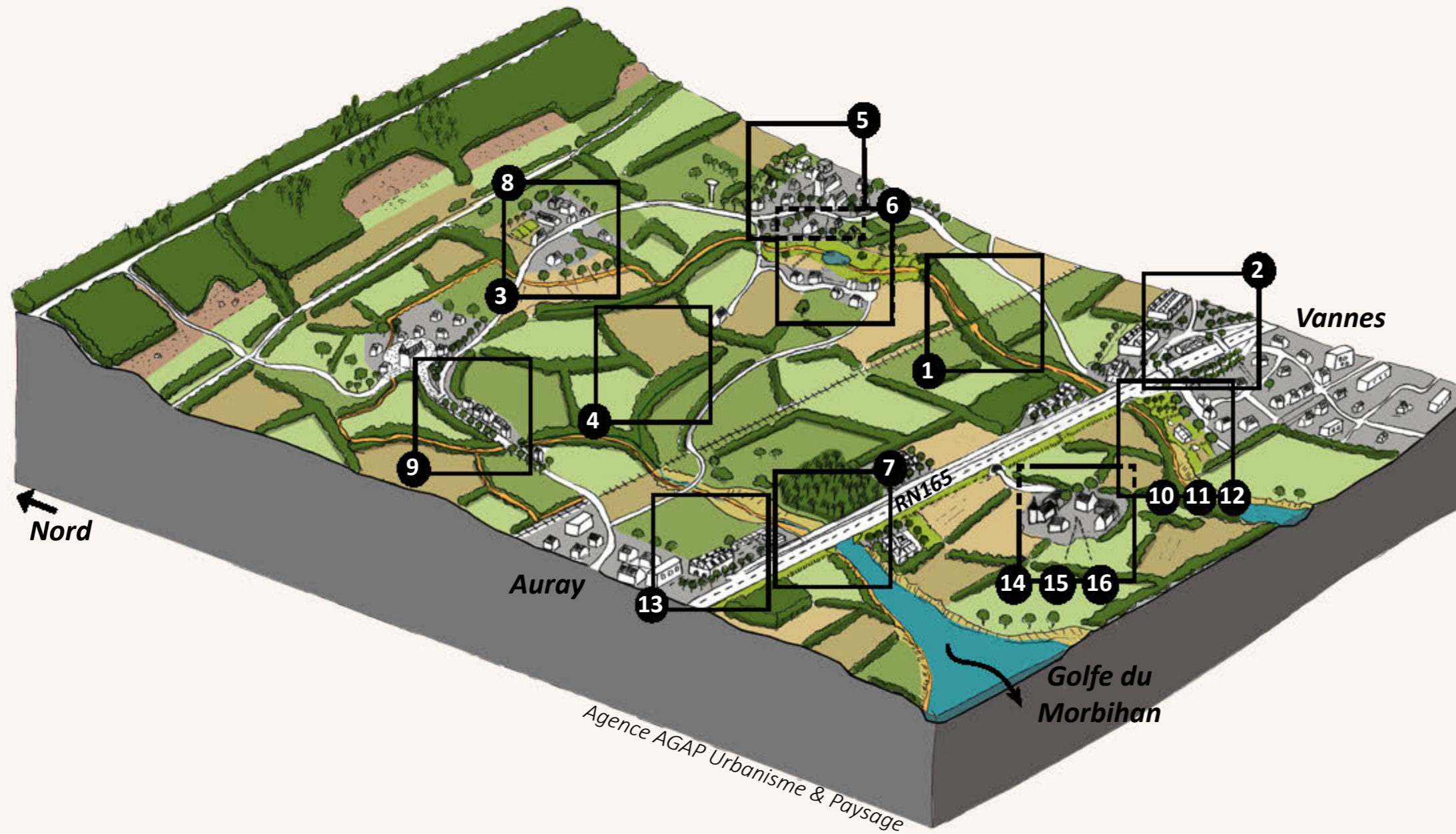
D Développement d'infrastructures (RN165 et voie ferrée) qui fracturent le paysage entre la partie nord et la partie sud et créent des ruptures dans les continuités écologiques



E Disparition des coupures d'urbanisation entre les villes et la campagne lié au développement d'un urbanisme linéaire le long des routes.

= > Une campagne bocagère à la croisée des chemins, en position arrière-littorale et à proximité de deux grandes agglomérations, qui subit un développement urbain important, un déficit de vision d'ensemble et d'identification des richesses paysagères

2. DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE PARTAGÉS



OBJECTIF A

Développer les chemins (piétons et cyclables) comme alternative à la voiture et pour la promenade

OBJECTIF B

Développer les continuités écologiques, renforcer/affirmer la nature dans les espaces urbanisés et maintenir les coupures d'urbanisation

OBJECTIF C

Créer des lieux de rencontre et de convivialité, jardiner la ville

OBJECTIF D

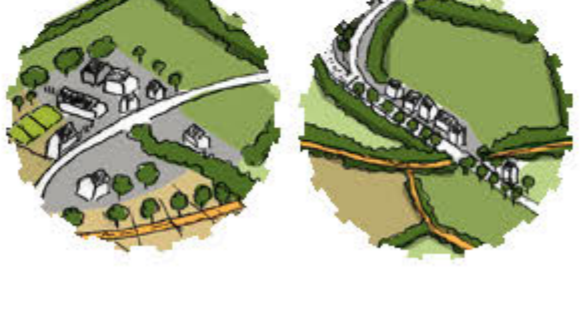
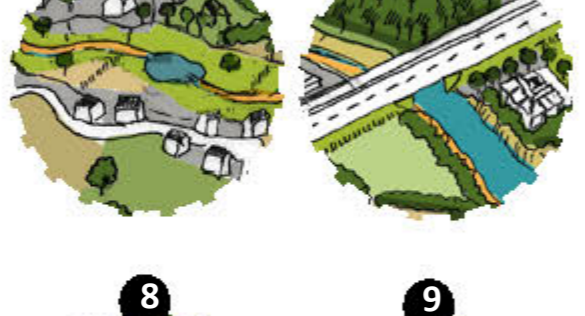
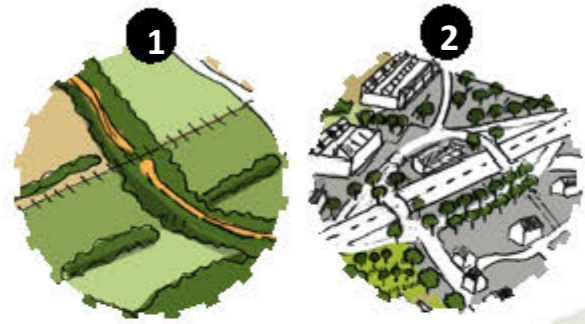
Améliorer la qualité des entrées de ville et des zones d'activités

OBJECTIF E

Accompagner l'évolution des bourgs et des nouveaux quartiers avec les enjeux de transition énergétique et écologique

Pour un cadre de vie dynamique dans un environnement préservé

“ Un paysage bocager, écrin préservé et valorisé assurant des continuités villes-campagne et terre-mer ”



OBJECTIF A

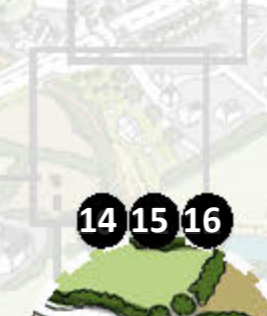
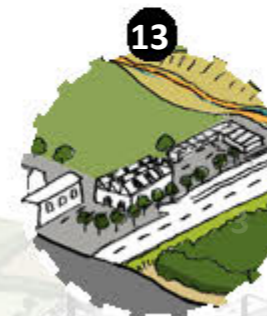
Développer les chemins (piétons et cyclables) comme alternative à la voiture et pour la promenade

- ▶ **1** Création de connexions piétonnes et cyclables intervillages
- ▶ **2** Recomposition des espaces autour des infrastructures routières pour laisser plus de place aux piétons et aux déplacements doux
- ▶ **3** Recomposition d'un maillage de chemins pour la promenade et la découverte du patrimoine riche et varié du territoire

OBJECTIF B

Développer les continuités écologiques, renforcer/affirmer la nature dans les espaces urbanisés et maintenir les coupures d'urbanisation

- ▶ **4** Préservation et valorisation du bocage de l'entité paysagère "Campagne des transitions", véritable armature du territoire
- ▶ **5** Recomposition d'un bocage dans la ville et préservation "d'espaces de respiration". La nature en ville accompagne une densification des espaces bâtis
- ▶ **6** Gestion appropriée des fonds de vallées délaissés à proximité des bourgs pour en faire des "espaces mixtes" mêlant espaces récréatifs, espaces de nature et espaces de productions agricoles
- ▶ **7** Aménagements de dispositifs de franchissement liés aux infrastructures pour favoriser les continuités écologiques et les déplacements Nord/Sud
- ▶ **8** Élaborer des plans de gestion différenciée communaux ainsi que pour les bords de routes et abords de voie ferrée
- ▶ **9** Maintien des coupures d'urbanisation et lutte contre la conurbation



OBJECTIF C

Créer des lieux de rencontre et de convivialité, jardiner la ville

- ▶ **10** Transformation de terrains vacants en jardins collectifs
- ▶ **11** Plantation de vergers collectifs
- ▶ **12** Mise en place de dispositifs pédagogiques liés à la nature en ville

OBJECTIF D

Améliorer la qualité des entrées de ville et des zones d'activités

- ▶ **13** Renforcer les démarches en faveur des qualités paysagères des parcs d'activités et des zones commerciales

OBJECTIF E

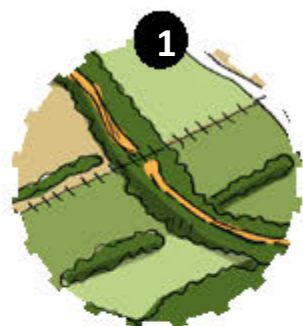
Accompagner l'évolution des bourgs et des nouveaux quartiers avec les enjeux de transition énergétique et écologique

- ▶ **14** Inscrire les nouveaux quartiers dans la géographie et les paysages préexistants en prenant en compte la topographie, le bocage, le patrimoine et les vues sur le Grand Paysage
- ▶ **15** Densifier les bourgs de manière qualitative
- ▶ **16** Rationaliser les dépenses d'énergie et favoriser les trames noires sur le territoire

Nord

TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIF A : DÉVELOPPER LES CHEMINS (PIÉTONS ET CYCLABLES) COMME ALTERNATIVE À LA VOITURE ET POUR LA PROMENADE	
OBJECTIF A // ACTION 1 CRÉATION DE CONNEXIONS PIÉTONNES ET CYCLABLES INTER-VILLAGES	18
OBJECTIF A // ACTION 2 RECOMPOSITION DES ABORDS DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	20
OBJECTIF A // ACTION 3 RECOMPOSITION D'UN MAILLAGE DE CHEMINS POUR LA PROMENADE	22
OBJECTIF B : DÉVELOPPER DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, RENFORCER/AFFIRMER LA NATURE DANS LES ESPACES URBANISÉS ET MAINTENIR LES COUPURES D'URBANISATION	
OBJECTIF B // ACTION 4 PRÉSERVATION ET VALORISATION DU BOCAGE DE L'ENTITÉ PAYSAGÈRE "CAMPAGNE DES TRANSITIONS"	24
OBJECTIF B // ACTION 5 RECOMPOSITION D'UN BOCAGE DANS LA VILLE ET PRÉSERVATION "D'ESPACES DE RESPIRATION"	26
OBJECTIF B // ACTION 6 GESTION APPROPRIÉE DES FONDS DE VALLÉE DÉLAISSÉS À PROXIMITÉ DES BOURGS	28
OBJECTIF B // ACTION 7 AMÉNAGEMENT DE DISPOSITIFS DE FRANCHISSEMENT LIÉS AUX INFRASTRUCTURES POUR FAVORISER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DÉPLACEMENTS NORD/SUD	30
OBJECTIF B // ACTION 8 ÉLABORER DES PLANS DE GESTION DIFFÉRENCIÉE COMMUNAUX AINSI QUE POUR LES BORDS DE ROUTES ET ABORDS DE VOIE FERRÉE	32
OBJECTIF B // ACTION 9 MAINTIEN DES COUPURES D'URBANISATION ET LUTTE CONTRE LA CONURBATION	34
OBJECTIF C : CRÉER DES LIEUX DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITÉ, JARDINER LA VILLE	
OBJECTIF C // ACTION 10 TRANSFORMATION DE TERRAINS VACANTS EN JARDINS COLLECTIFS	36
OBJECTIF C // ACTION 11 PLANTATION DE VERGERS COLLECTIFS	38
OBJECTIF C // ACTION 12 MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES LIÉS À LA NATURE EN VILLE	40
OBJECTIF D : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ENTRÉES DE VILLE ET DES ZONES D'ACTIVITÉS	
OBJECTIF D // ACTION 13 RENFORCER LES DÉMARCHES EN FAVEUR DES QUALITÉS PAYSAGÈRES DES PARCS D'ACTIVITÉS ET DES ZONES COMMERCIALES	42
OBJECTIF E : ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES BOURGS ET DES NOUVEAUX QUARTIERS AVEC LES ENJEUX DE TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	
OBJECTIF E // ACTION 14 INSCRIRE LES NOUVEAUX QUARTIERS DANS LA GÉOGRAPHIE ET LES PAYSAGES PRÉEXISTANTS	44
OBJECTIF E // ACTION 15 DENSIFIER LES BOURGS DE MANIÈRE QUALITATIVE	46
OBJECTIF E // ACTION 16 RATIONALISER LES DÉPENSES D'ÉNERGIE ET FAVORISER LES TRAMES NOIRES SUR LE TERRITOIRE	48



Cette action peut être combinée avec les actions n°2, 3, 5, 7 et 16

ACTION 1 / CRÉATION DE CONNEXIONS PIÉTONNES ET CYCLABLES INTER-VILLAGES

Créer des chemins en s'appuyant sur les éléments du paysage pré-existants

Contexte : Sur le territoire de la *Campagne des transitions*, l'usage presque exclusif de la voiture et les aménagements qui y sont liés laissent très peu de place dans le quotidien des habitants à des modes de déplacement alternatifs : piétons et cyclables.

Objectifs :

- >> Favoriser les modes de déplacement doux.
- >> Faciliter l'accès aux centres d'emploi et services pour le plus grand nombre y compris les personnes sans permis de conduire.
- >> Établir des liaisons Nord/Sud à l'échelle de l'entité *Campagne des transitions*, réel déficit du territoire.
- >> Allier l'aménagement des chemins à divers enjeux tels que les continuités écologiques, le maintien des trames bocagères existantes, etc.
- >> Sauvegarder les chemins ruraux existants.

Sites concernés

Liaisons à privilégier : Liaisons inter-communales et inter-quartiers, franchissements Nord-Sud de la RN165. Liaisons entre les bassins de vie et les bassins de travail et entre les pôles urbanisés et les lieux d'activités.

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

1. Hiérarchiser et prioriser les besoins. Définir une stratégie intra-agglomération.
2. Procéder à un diagnostic des itinéraires existants, du potentiel foncier, des propriétaires du foncier (servitude de passage? Achat foncier?) et de la qualité des parcours potentiels.
>> Si le projet correspond à un itinéraire cyclable inscrit dans le schéma cyclable d'agglomération, faire une demande de subvention auprès de la communauté d'agglomération, voire pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.
3. Aménager les chemins en fonction des environnements et ambiances paysagères qu'ils traversent en privilégiant les tracés les plus directs.

Partenaires

- >> Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération
- >> Auray Quiberon Terre Atlantique
- >> DDTM du Morbihan
- >> Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Financements mobilisables

- >> Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération
- >> Auray Quiberon Terre Atlantique
- >> Département

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
- de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

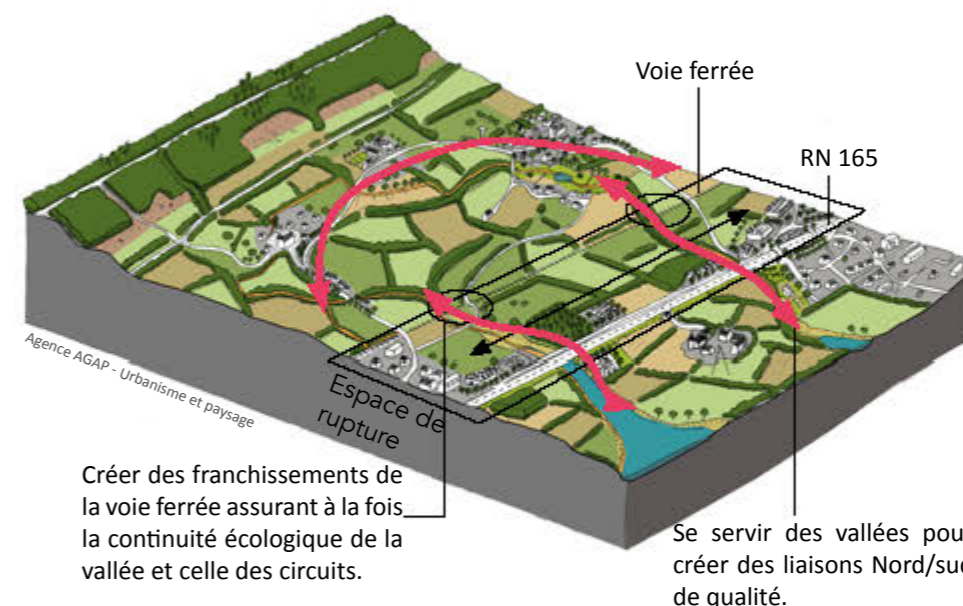
Estimation

Aquisitions éventuelles

Travaux piste piéton/cycles
environ 80€HT/ml
(pour un chemin de 3m de large en stabilisé renforcé)

Éclairage public/
Signalétique/Balisage

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



↔ Axes à développer

RÉFÉRENCES



Le sentier des prairies de Campen à Vannes. Ce parcours, très court, relie de manière agréable les vallons de Kercado à la pointe de Campen et ses prairies. La liaison se fait par l'ancien petit village de Bernus, qui a gardé son pigeonnier, sa fontaine et son ambiance de hameau de campagne.



A travers le schéma des itinéraires cyclables intercommunaux, la communauté d'agglomération soutient les communes dans le développement des voies cyclables de qualité.

Précautions

- Anticiper la gestion
- Dans les zones urbanisées, prévoir du mobilier pour le stationnement des cycles
- Attention aux portions et aux aménagements conçus sans continuité (ils ne seront pas empruntés)

Sources

Financement
<http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/schema-cyclable-lagglo-soutient-les-communes>

Exemple de projet de réalisation de cheminements piétons/cyclables à Monrabé
http://www.mairie-montrabe.fr/IMG/pdf/DOSSIER_D-U-P_DOSSIER_DEFINITIF_.pdf



ACTION 2 / RECOMPOSITION DES ABORDS DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Laisser plus de place aux piétons et déplacements doux

Contexte:

Cette action s'inscrit en continuité de l'action 1 : «*création de connexions piétonnes et cyclables inter-villages*». Il s'agit de développer des liaisons douces sur les sites à enjeux forts que sont les abords d'infrastructures routières qui sectionnent le territoire *Campagne des transitions* (traversée de voie ferrée, de RN 165, entrées de ville, etc).

Objectifs:

- >> Améliorer la sécurité et le confort des usagers des déplacements doux.
- >> Favoriser l'utilisation de ces modes de déplacement.
- >> Apporter plus de qualité aux infrastructures routières.
- >> Répondre à des enjeux de sécurité routière et de fluidité des trafics.

Territoires concernés

Les infrastructures routières importantes (sorties de la RN165, entrée de ville et entrée dans des zones d'activités), giratoires et carrefours particulièrement dangereux.

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATIONS, CONSEIL DÉPARTEMENTAL, DIROUEST

1. Intégrer cette problématique dans l'élaboration des plans de déplacement urbain des agglomérations et dans les nouveaux projets d'aménagement.
2. Après avoir étudié les besoins et potentielles voies douces à l'échelle de l'entité *Campagne des transitions*, cibler les infrastructures obstacles ou peu qualitatives afin d'y envisager une action.
 - >> Procéder à un diagnostic de ces éléments obstacles: étude de faisabilité, enjeux urbains associés, etc.
 - >> Mettre en place une concertation publique.
 - >> Procéder à un appel d'offres de maîtrise d'œuvre.

Partenaires

- >> Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et communes concernées.
- >> Auray Quiberon Terre Atlantique
- >> DIROuest
- >> DDTM du Morbihan
- >> Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan comme garant de la mise en cohérence des différentes démarches

Financements mobilisables

- >> Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
- >> FEDER (voie verte)
- >> Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (voies cyclables)
- >> Auray Quiberon Terre Atlantique

Cette action peut être combinée avec les actions n°1, 3 et 7.

Temporalité des actions

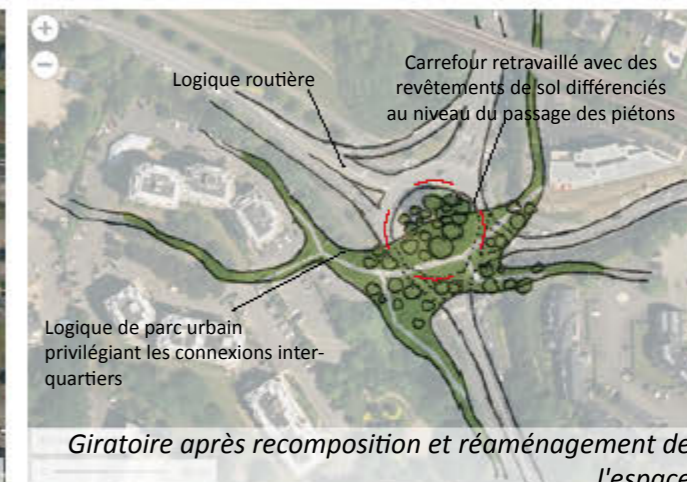
- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Estimation

Aménagement espace public et voirie.....
environ 60€HT/m2

(voiries, revêtements de sol, espaces verts et mobilier)

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



Mise en situation avant/ après d'un giratoire en ville. Situé face à des quartiers d'habitation denses, il concentre des flux massifs de circulation routière de par son rôle de traversée de la voie ferrée et d'entrée vers la voie rapide. L'enjeu est donc ici de faire se côtoyer deux univers: urbain et routier.

RÉFÉRENCES



Illustration du projet de réaménagement du carrefour des quatre-vents à Brest. Les piétons et cyclistes serpentent à travers des trois-voies en ayant toujours la priorité grâce à la signalisation. Coût de l'opération: 1,8 M €.



Place Nember à Jesolo (Italie) > Proposition pour le franchissement d'un grand giratoire par l'agence de paysage italienne Stradivarie. Celui-ci devient parc urbain de par sa vaste étendue.



Requalification de l'entrée de ville et des gabarits de chaussée au profit d'une coulée verte piétonne arborée ; aménagement de la traversée de Trégunc (29) ; Agence AGAP associée à Quarta BET VRD; livré en 2016



ACTION 3 / RECOMPOSITION D'UN MAILLAGE DE CHEMINS POUR LA PROMENADE

Créer des chemins en s'appuyant sur la découverte du patrimoine riche et varié du territoire / Valoriser les chemins existants (balisage, fléchage ...)

Contexte:

La partie côtière du Golfe du Morbihan fait l'objet d'une grande attractivité touristique qui potentiellement pourrait profiter au territoire *Campagne des Transitions* par une mise en valeur d'un patrimoine riche et diversifié et en développant des liaisons piétonnes et cyclables Nord/Sud.

Objectifs:

- >> Développer le potentiel touristique local notamment celui du nord du territoire.
- >> Développer le cadre de vie des habitants du territoire en leur proposant de nombreux sentiers de randonnée de qualité.
- >> Établir des liaisons Nord/Sud à l'échelle du Golfe, réel déficit du territoire.
- >> Allier l'aménagement des chemins à divers enjeux tels que les continuités écologiques et le maintien des trames bocagères.
- >> Sauvegarder les chemins ruraux existants.

Territoires concernés

Lieux riches de patrimoine, fonds de vallée, villages, paysages remarquables.

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION, PAYS, PNRGM

1. Faire un panorama des démarches actuelles : valorisation du patrimoine (architectural, naturel, agricole ou gastronomique), référentiel foncier et qualité des parcours potentiels.
 2. Créer des partenariats entre communes et partenaires compétents pour créer des chemins répondant à plusieurs enjeux.
 3. Développer et aménager des parcours
- >> Imaginer des parcours pédagogiques autour de ces patrimoines.
 - >> Faire des liens avec le PDIPR, la Trame Verte et Bleue, les sentiers touristiques, Espaces Naturels Sensibles, etc.
 - >> Procéder à l'inscription au PDIPR afin de bénéficier d'un statut, d'un accompagnement et de financements
 - >> S'inscrire dans la charte signalétique du Parc (la charte signalétique du Parc réexplique les réglementations et les bonnes pratiques)

Partenaires

- >> Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération
- >> Auray Quiberon Terre Atlantique
- >> Conseil départemental du Morbihan (PDIPR)
- >> Offices du tourisme
- >> Fédération Française de randonnée
- >> Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Financements mobilisables

- >> Conseil Départemental du Morbihan (35% du montant HT PDIPR)
- >> Pays de Vannes et d'Auray (fonds européens)

Cette action peut être combinée avec les actions n°1, 4, 6, 7 et 11

Temporalité des actions

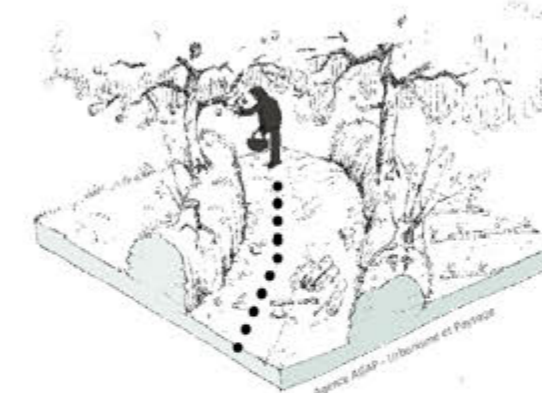
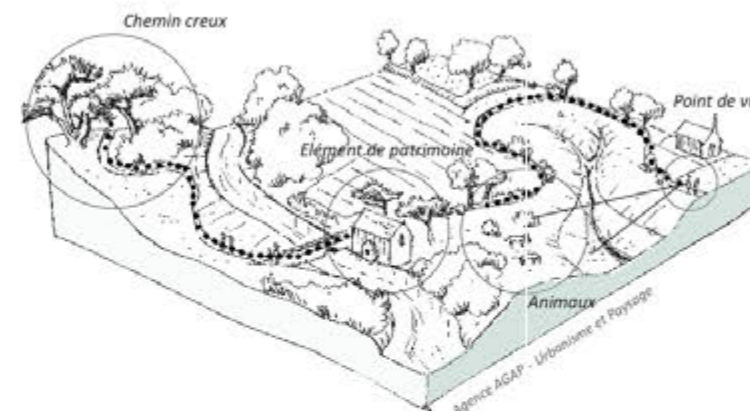
- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Estimation

Diagnosticvariable selon honoraires du prestataire €TTC

Travaux:
- Aménagement d'un sentier sablé stabilisé..... **15€/m2 HT**
- Prix d'un panneau d'interprétation **environ 400€HT** (fourniture et pose, hors conception graphique)

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



Les chemins de randonnée peuvent donner à voir aussi bien des panoramas sur le paysage, que des micro-ambiances paysagères, des éléments du patrimoine culturel et naturel local ou encore des pratiques agricoles. C'est donc la localisation de ces éléments qui contribue à déterminer le tracé des nouveaux parcours de randonnée. Le tracé de ces parcours s'appuiera également sur des chemins et parcours existants (officialisation de chemins déjà visités par les habitants).

Le sentier de randonnée permet également de préserver des éléments de paysage particuliers et qui font partie du bien commun. Par exemple ici, la haie sur talus comprend de nombreux intérêts: richesse biologique, continuité écologique, arbres de production (châtaignes, petit bois, etc.) en plus d'apporter de l'ombrage aux promeneurs.

Précautions

Anticiper la gestion de ces chemins (entretien, balisage ...)

RÉFÉRENCES

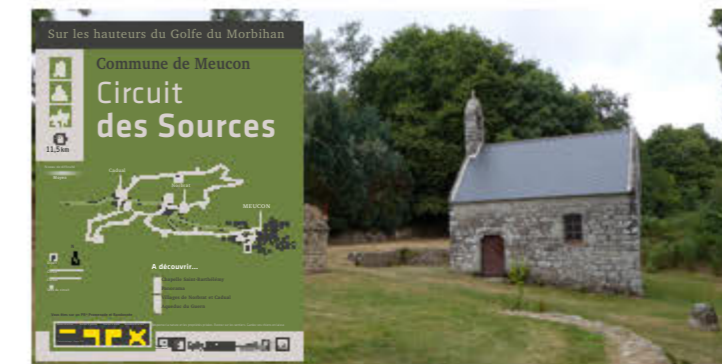
Le circuit des sources à Meucon place l'identité de la commune au centre de ce parcours de randonnée en valorisant ses ouvrages de captage et de transports d'eau potable, véritable patrimoine du pays des sources. (Parcours développé par le Parc et le Pays de Vannes).

Sources

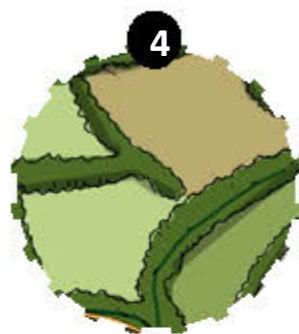
Notice d'information PDIPR 2011-2012 publié par le service de ENS du Conseil Départemental du Morbihan.
http://www.morbihan.fr/fileadmin/ Les_services/Culture_Patrimoine/ La_randonnee/Developper_les_randonnees/Morbihan_Notice_PDIPR_2011_2012.pdf

Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan :
- Les carnets de balade des hauteurs du Golfe
- La Charte Signalétique (1er trimestre 2018)

Publication «Repères» n°4, automne 2009, «Aménager un sentier de randonnée sur sa commune».



< Les communes de Pluneret et de Saint-Anne d'Auray réunies autour de la réalisation d'un sentier de randonnée reliant les deux villages.



Cette action peut être combinée avec les actions n°1, 2, 5, 8, 9 et 14

ACTION 4 / PRÉSERVATION ET VALORISATION DU BOCAGE DE L'ENTITÉ PAYSAGÈRE "CAMPAGNE DES TRANSITIONS"

Réaffirmer la place centrale du bocage dans le développement durable du territoire

Contexte:

Si l'entité *Campagne des transitions* présente une densité bocagère élevée à l'échelle régionale, son avenir à moyen et long termes est questionné avec l'évolution des systèmes de production et l'évolution de l'urbanisation. Sa protection dans le cadre de la conditionnalité de la Politique Agricole Commune et son éligibilité aux paiements de base (si sa largeur < 10 m) ne garantissent pas sa bonne gestion et son entretien, voire fait apparaître la haie comme une contrainte (volet conditionnalité).

Objectifs:

- >> Accompagner les agriculteurs dans la gestion durable de leur bocage.
- >> Valoriser socialement et économiquement les fonctions paysagères, écologiques et productives des haies.
- >> Planifier et prioriser la reconstitution et la gestion du bocage en fonction des enjeux territoriaux et agricoles, et en liaison avec les autres axes du plan de paysage (chemins, bocages en ville)

Sites concernés

Potentiellement tous les espaces agricoles des contreforts et reliefs de Lanvaux au nord jusqu'à la RN165, avec des problématiques différentes :

- Renforcement de la trame dans les zones où elle a régressé (contrefort Lanvaux, fractions plus grandes cultures de la plaine) : actions de plantation
- Renouvellement et gestion des arbres dans les zones plus denses

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

1. Court terme : compléter les diagnostics communaux/intercommunaux affichant l'implication des acteurs locaux ; ces diagnostics doivent identifier
 - Les zones à enjeux prioritaires (plantation/entretien). Une protection au titre d'espaces boisés classés ou comme éléments du paysage peut être planifiée dans le PLU.
 - Les attentes des agriculteurs (entretiens avec différents types d'agriculteurs).
 - Les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue)
2. Moyen terme : engager les actions de plantation/entretien auprès des agriculteurs.
3. Long terme : Engager dans le cadre du Plan de Paysage des actions d'évaluation/retour d'expérience – développement de valorisations énergie/bois d'œuvre adaptées (moyennant évaluation des ressources et de la gestion durable des haies).

Partenaires

- >> Agriculteurs, Syndicat des bassins versants (Breizh Bocage)
- >> Parc dans le cadre du plan d'actions territorial trames vertes et bleues

Financements mobilisables

- >> Conseil Régional, DRAAF et Agence de l'Eau Loire-Bretagne : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (HA01, HA02, HA03, AR01, TL01) et Breizh Bocage 2015-2020 (Syndicat Mixte du Loch et du Sal dans le cadre d'une démarche de Bassin Versant)
- >> Chambres d'Agriculture du Morbihan et de Bretagne
- >> AFAC-Agroforesterie
- >> Europe via Région : Appel à projet Trame Verte et Bleue de la Région Bretagne (fonds propres et fonds européens)
- >> Région

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Estimation

Plantation d'arbres haie..... 4€ HT/arbre.

MAEC entretien haie0,18 à 3,96 €HT/ arbre sur 5 ans (prix en fonction du type d'arbres et de niveau d'entretien)

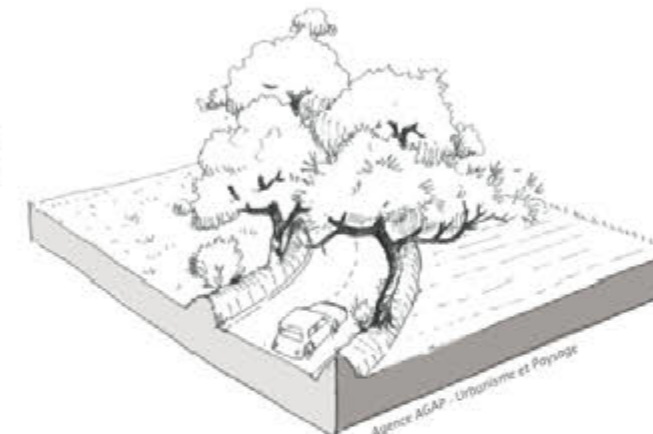
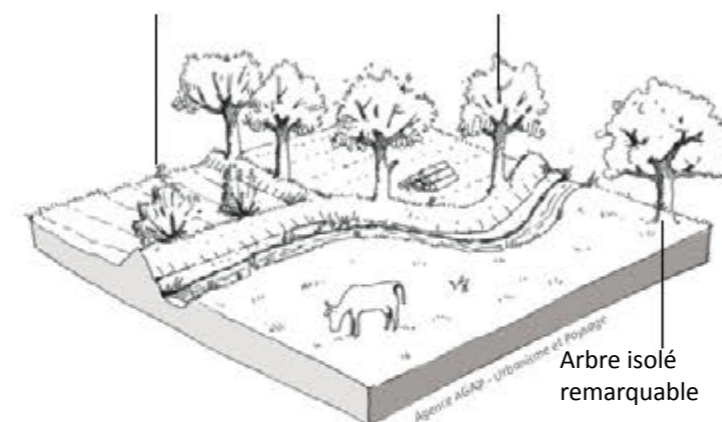
Coût d'un technicien (Prise de contact avec les communes et agriculteurs pour faire émerger les projets, conception des plans de plantation, plantation et entretien des arbres)

..... 50 000 €/an

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Nouvelle haie

Haie ancienne entretenue



Encourager l'exploitation des prairies bocagères existantes afin d'assurer l'entretien des haies dans les paysages ruraux. Valoriser leur existence en soutenant le développement de la filière bois (petit bois), pouvant alors représenter un revenu supplémentaire pour les exploitants. Replanter des haies le long des prairies et cours d'eau.

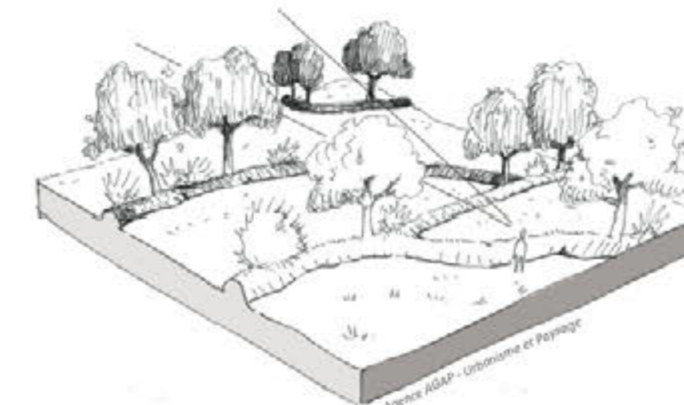
Maintenir les haies le long des routes. Cela valorise la traversée des paysages en voiture, et incite à ralentir. De cette manière on conserve également des tracés de cheminements anciens et on respecte le découpage du parcellaire existant.

Précautions

Préserver les vieux arbres de la haie en tant qu'habitat. Exemple: La chouette chevêche y réside. Elle se nourrit d'animaux ravageurs des cultures (rongeurs, insectes).

Essences à privilégier:

Châtaignier, chêne pédonculé, hêtre commun, frêne commun, aulne glutineux, noisetier commun, merisier.



L'entretien par pâturage des haies renforce la qualité des paysages. Il permet d'éclaircir les strates basses et ainsi d'ouvrir le champs de vision à travers le paysage bocager.

RÉFÉRENCES

Sources

Filière bois-énergie de la Vallée du Léguer
<https://www.lannion.bzh/une-ville-pour-tous/bassin-versant-vallee-du-leguer>

Association Française de l'arbre Champêtre
<http://afac-agroforesteries.fr/>

Inventaire des routes de charme mené par le Parc



UN BOIS BOCAGER VALORISÉ EN ENERGIE

Filière bois-énergie de la Vallée du Léguer (Côtes d'Armor)



Cette action peut être combinée avec les actions n°1, 4, 13, 14 et 15

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Estimation

Plantation d'arbres haie..... 4€ HT/arbre.

Coût d'un technicien (Prise de contact avec les communes et agriculteurs pour faire émerger les projets, conception des plans de plantation, plantation et entretien des arbres)

..... 50 000 €/an

ACTION 5 / RECOMPOSITION D'UN BOCAGE DANS LA VILLE ET PRÉSERVATION «D'ESPACES DE RESPIRATION».

La nature en ville accompagne une densification des espaces bâtis

Contexte:

Le rapport ville-nature est très dualiste, même dans un contexte paysager tel que celui de l'entité *Campagne des transitions*. L'enjeu social comme écologique est alors d'établir un système d'imbrication entre ville et nature qui donne lieu à une meilleure qualité urbaine et à des porosités utiles au déplacement de la faune locale.

Objectifs:

- >> Préserver la trame bocagère existante en milieu urbain et la recomposer lorsqu'elle a disparu.
- >> Maintenir ce réseau vert à travers la ville, véritable enjeu pour les continuités écologiques.
- >> Se servir des haies comme armature sur laquelle la ville se développe et déploie ses circulations (Y associer un réseau de noues ou de fossés infiltrants ou mixtes pour les eaux pluviales).
- >> Palier à l'effet "îlot de chaleur" en ville grâce à la présence du végétal.

Sites concernés

Les centres-bourgs des communes de l'entité *Campagne des transitions* qui connaissent une dynamique de développement urbain important en raison de leur proximité avec Vannes ou Auray.

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATIONS

1. Court terme : capitaliser et compléter si besoin les actions d'identification :
 - Des mailles bocagères existantes afin de les protéger (en tant qu'espaces boisés classé dans le PLU par exemple ou classement au titre de la Loi paysage).
 - De la trame bocagère ancienne et ce qu'il en reste aujourd'hui.
 - Des potentiels de recomposition identifiés grâce à la méthode d'identification du potentiel foncier du Parc

2. Moyen terme : engager les actions de plantation/entretien avec les techniciens communaux, ou d'autres partenaires (établissements scolaires, entreprises privées désireuses de se joindre au projet, etc). Inscrire des haies à créer ou à conserver dans le cadre des Orientations d'aménagement et de programmation des PLU et PLUi et/ou prévoir des emplacements réservés pour des plantations ou la garantie d'espaces non-bâtis.

3. Long terme : Engager des actions d'évaluation/retour d'expérience – développement de valorisations énergie/bois d'œuvre adaptées (moyennant évaluation des ressources et de la gestion durable des haies). Prévoir des emplacements réservés pour des plantations de haies dans les plans de zonage des PLU et PLUi

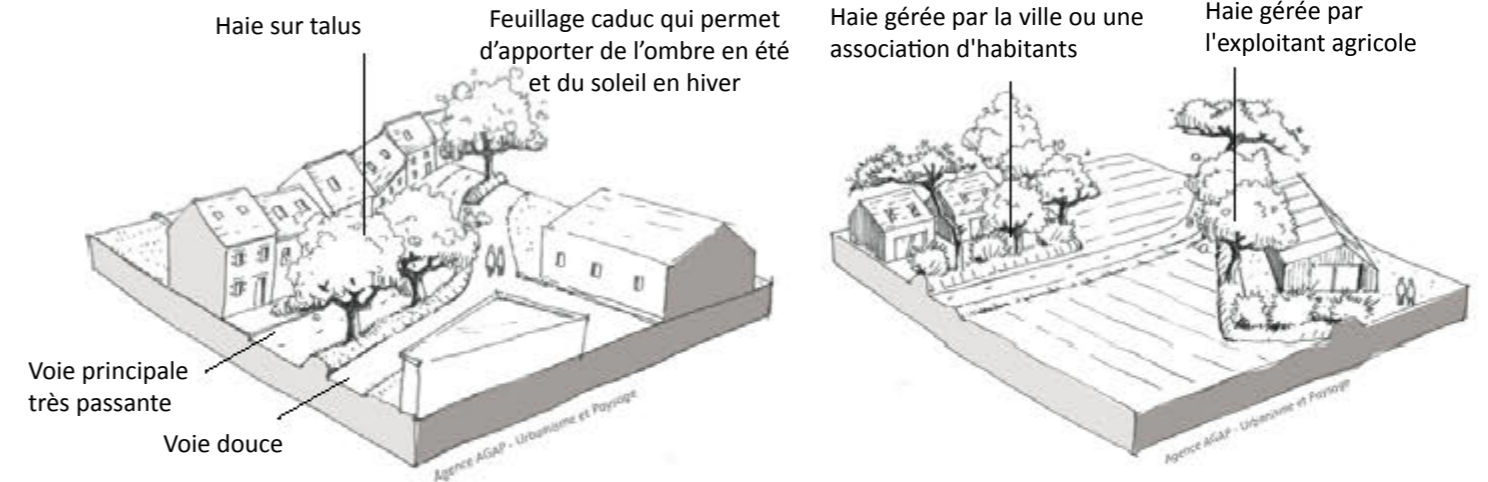
Partenaires

Techniciens communaux, CAUE, Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Financements mobilisables

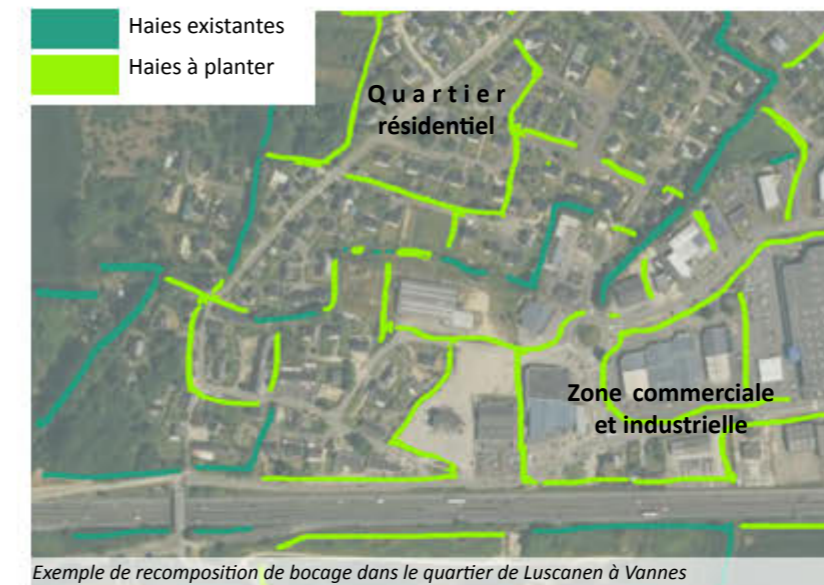
- Dispositifs d'étude des trames urbaines
- Feder pour les espaces naturels en milieu urbain

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



Planter ou préserver une haie le long d'une voie où la circulation automobile est importante permet de mettre à distance la voie piéton/cycle et les voitures. Elle incite aussi l'automobiliste à ralentir en donnant un aspect plus réduit à la voirie. Elle apporte de l'ombre pour les usagers de la rue comme pour la façade des maisons, qui disposent alors d'un vis-à-vis avec la rue et le voisinage moins important.

La haie permet également l'intégration dans le paysage périurbain ou des quartiers résidentiels implantés en discontinuité avec la ville et affichant peu de qualité architecturale. La haie peut alors apporter plus de qualité à un quartier dont les habitants pourront prendre en charge l'entretien s'ils en sont désireux.



Ci-contre, une mise en situation d'une action de recomposition de la maille bocagère dans le quartier de Luscanen. :

- Les haies ou traces de haies existantes sont prolongées de manière à s'articuler en réseau.
- Les voies de la zone commerciale sont longées de nouvelles haies qui atténuent la présence des bâtiments commerciaux et aires de stationnement dans le paysage notamment depuis la RN 165.
- Dans le quartier pavillonnaire, elles longent les rues et les fonds de jardins, mettant à distance les maisons entre elles et créant des ponts entre jardins et nature environnante.

Sources

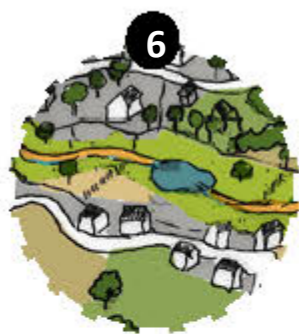
Parc Naturel Régional d'Armorique (liste des essences à planter) www.pnr-armorique.fr/content/download/23297/243950/.../couvGuideBioDiv-15.pdf

Guide méthodologique d'identification du potentiel foncier du Parc.

RÉFÉRENCES



La haie devient limite de parcelle et support d'un chemin longeant la ville. La haie cadre les perspectives de l'espace urbain



ACTION 6 / GESTION APPROPRIÉE DES FONDS DE VALLÉE DÉLAISSÉS À PROXIMITÉ DES BOURGS

Pour des espaces "mixtes" mêlant espaces récréatifs, de nature et de production

Contexte:

La *Campagne des transitions* connaît un enrichissement des fonds de vallée dû à l'abandon des pratiques agricoles dans ces espaces. Il s'y opère une fermeture des paysages en parallèle de la difficulté de maintenir des sièges d'exploitation agricole sur les communes de *Campagne des transitions*. L'enrichissement conduit de façon générale, à l'appauvrissement de la biodiversité.

Objectifs:

- >> Préserver ces espaces de l'enrichissement, phénomène lié au déclin de l'élevage et des pâtures et ainsi maintenir l'ouverture des paysages.
- >> Valoriser socialement ces espaces non constructibles et améliorer le cadre de vie des riverains.
- >> Garantir des lieux de quiétude pour la faune sauvage (loutre d'Europe, saumon, lamproie, anguille...)
- >> Sensibiliser la population à la valeur économique et écologique de ces espaces.

Sites concernés

Vallée du Sal à Mériadec, Vallée du Rohu à Pluneret, Ruisseau du Moustoir à Plescop et autres fonds de vallée délaissés à proximité des bourgs

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATIONS, PROPRIÉTAIRES PRIVÉS.

1. Identifier et sélectionner à l'échelle communale les fonds de vallée délaissés pour y apporter de la diversité paysagère, des points de vue à ouvrir et des espaces propices à un usage récréatif tout en respectant et ménageant des lieux de quiétude pour la faune sauvage et en préservant les fonctionnalités écologiques des espaces.
2. Codéfinir avec le Parc un projet de gestion et d'aménagement pour :
 - >> Mettre à disposition des prairies bocagères pour les éleveurs locaux via des conventions de mise à disposition ou des baux agricoles à clauses environnementales
 - >> Réhabiliter les parcelles sylvicoles inexploitées
 - >> Introduire de l'écopâturage
 - >> Aménager des cheminements continus.
 - >> Implanter des jardins collectifs
 - >> Valoriser de façon qualitative les ouvrages techniques liés au cours d'eau.
 - >> Aménager des espaces à destination du public en favorisant des éléments simples et en matériaux naturels.
3. Codéfinir avec le Parc le plan de gestion différenciée des zones d'éclaircissement sélectif qui respecte les fonctionnalités écologiques. (maintien de fourrés, de bois mort etc.)

Partenaires

- >> Chambre d'agriculture du Morbihan et Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan
- >> PNR du Golfe du Morbihan
- >> Associations locales environnementales
- >> Associations de quartier

Financements mobilisables

- >> Europe (FEDER)
- >> Agence de l'eau Loire-Bretagne
- >> MAEC pour le volet agricole

Cette action peut être combinée avec les actions n°1, 2, 7, 8 et 9

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

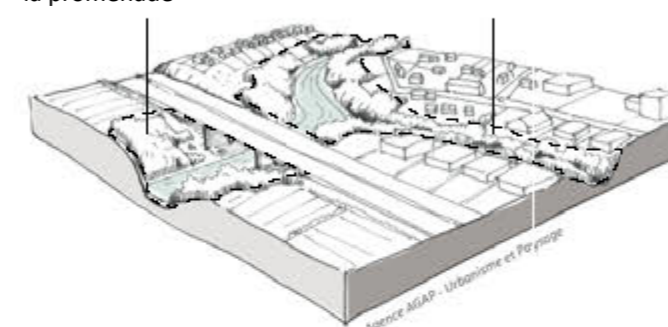
Estimation

Création de cheminements.....**environ 10€m/l** (chemin tout simple en terre et fauché)

Restauration de prairie humide
.....**environ 30 000€HT/ha** (y compris débroussaillage, bucheronnage, dessouchage et débardage)

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

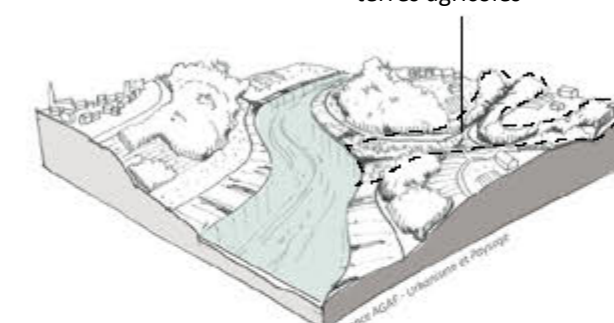
Continuité des coteaux boisés aménagés pour la promenade



Se servir des vallées et micro-vallées comme continuités écologiques et éléments de connexion Nord-Sud.

Vallée secondaire à fort enjeu: traversée écologique de l'espace urbain et corridor de nature en ville.

Réseau de vallées secondaires scindant l'urbanisation et les terres agricoles



Créer des liens à travers le réseau de vallées secondaires tout en respectant leur valeur écologique.

Sources

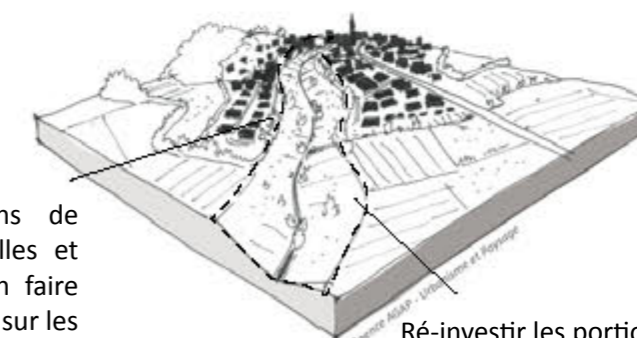
Plan Paysage et Biodiversité des vallées de l'Yvette, PNR de la Haute-vallée de Chevreuse.
<https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/une-autre-vie-sinvente-ici/amenagement-et-paysages/plans-paysage-et-biodiversite>

"L'élevage en zone humide", publication n°75-76 de la Société nationale de protection de la nature:
<http://www.snpn.com/wp-content/uploads/2016/08/ZHI-75-76-Elevage-en-zone-humide.pdf>

Valoriser les portions de vallée traversant les villes et bourgs de façon à en faire des parcs urbains axés sur les qualités environnementales de ces espaces.

Précautions

Préserver des lieux de quiétude pour la faune et les fonctionnalités écologiques des espaces



Ré-investir les portions traversant des paysages agricoles en tant que prairies bocagères et ainsi entretenir le patrimoine agricole des fonds de vallée.

RÉFÉRENCES



Restauration de la prairie de Raffa à Brest réanimant ce fond de vallée en friche désormais géré par pâturage.



Une promenade au coeur des milieux humides à Monterblanc grâce à l'aménagement d'un parcours sur platelage bois.



Cette action peut être combinée avec les actions n°1, 2, 3, 4, 6 et 9

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Estimation

Aménagement dans des busages ou ponts-cadres pour la traversée de la petite faune
... environ 2000 €HT

(pour une longueur de 6m et un diamètre de 1000mm)

Passé à poisson
..... 130 000 HT
(source ONEMA : <http://www.onema.fr/sites/default/files/png/PNG%20>)

Tunnel en béton de traversée de la petite faune
.....20 000€TTC

ACTION 7 / AMÉNAGEMENT DE DISPOSITIFS DE FRANCHISSEMENT LIÉS AUX INFRASTRUCTURES POUR FAVORISER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET DÉPLACEMENTS NORD/SUD

Créer plus de perméabilité et de passage à travers les grandes infrastructures Est/Ouest

Contexte:

Le territoire *Campagne des transitions* est traversé d'Ouest en Est par la RN 165 ainsi que la voie ferrée reliant le Morbihan et le Finistère à Nantes et Paris. Ces voies s'inscrivent perpendiculairement au réseau hydrographique local ce qui entre en conflit avec les continuités écologiques et limite les franchissements piétonniers à quelques passages restreints.

Objectifs:

- >> Favoriser les continuités écologiques grâce à l'aménagement de dispositifs de franchissement liés aux infrastructures et ouvrages obstacles.
- >> Favoriser la perméabilité des grandes infrastructures routières et ferroviaires afin de créer des liaisons douces Nord/Sud.
- >> Inscrire notre action dans la Directive Cadre sur l'Eau en agissant sur les ouvrages Grenelle*, obstacles écologiques.

*Ouvrages obstacles à l'écoulement des eaux répertoriés par le plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (2009) dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Territoires concernés

«Verrous» créés par les infrastructures Est/Ouest (RN et voie ferrée) et quelques barrages.

Actions à engager

PORTEURS DE PROJETS: DIROUEST, DEPARTEMENT, SNCF RÉSEAU

1. Capitaliser et compléter l'observatoire des collisions routières avec la faune conduit par le Parc
2. Suivi et évaluation de l'efficacité des dispositifs de franchissement

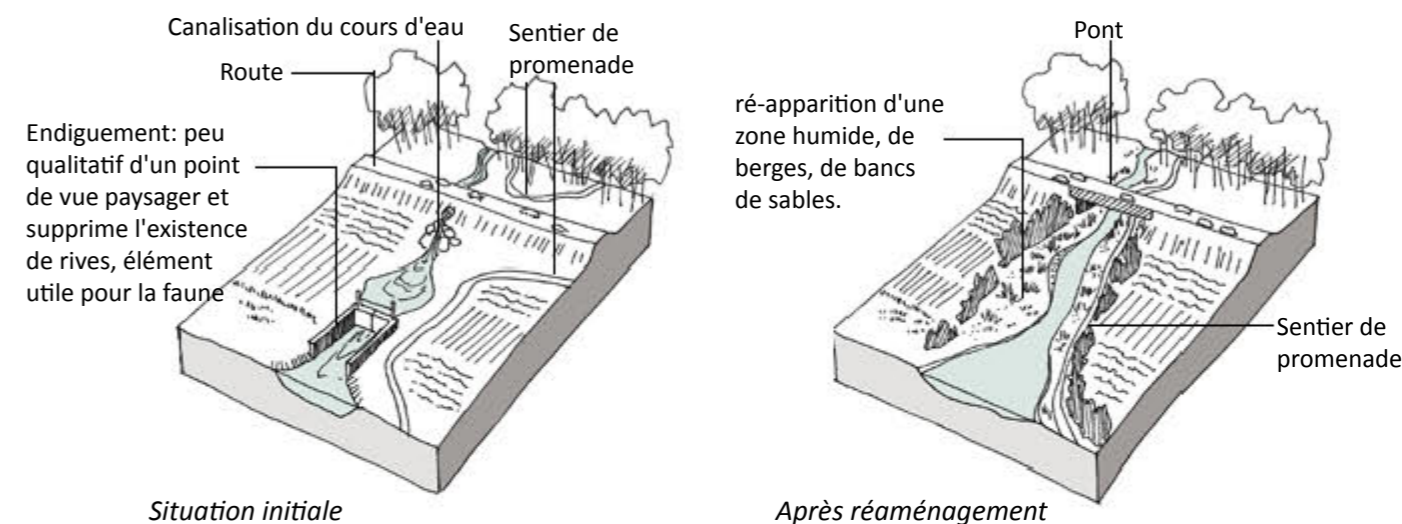
Partenaires

- >> Agence Française pour la biodiversité (ex ONEMA).
- >> Réseaux ferrés de France
- >> DIROuest et direction des routes du Conseil départemental du Morbihan
- >> Agence de l'eau Loire-Bretagne
- >> Associations environnementales
- >> Parc (comme accompagnateur technique potentiel)

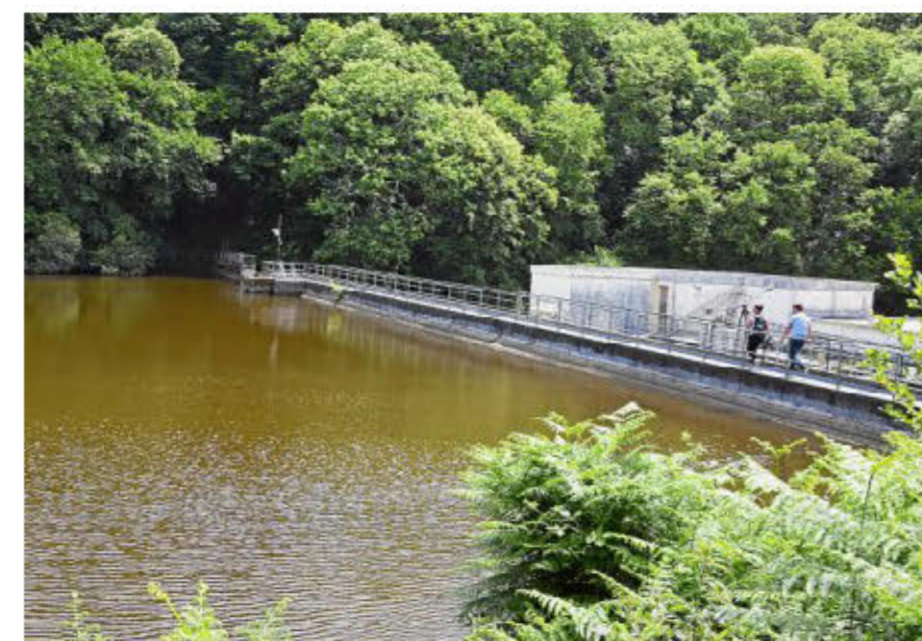
Financements mobilisables

- >> Conseil régional de Bretagne
- >> Agence de l'eau Loire-Bretagne
- >> Conseil départemental du Morbihan
- >> 1% paysage sur le réseau routier national

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



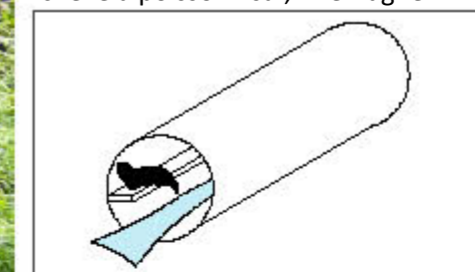
RÉFÉRENCES



Le barrage de Pont-Sal qui a fait l'objet d'un effacement afin de restaurer la continuité écologique. Coût de l'opération : 575 000 €HT (études et travaux)



Échelle à poisson. Isar, Allemagne.



Principe de banquettes installées dans les buses ou ponts-cadres pour le déplacement de la faune terrestre

Sources

"Rétablissement des continuités écologiques sur les infrastructures existantes", Présentation des résultats de l'appel à projets opérationnel MEDDE/DGALN/DEB.
<http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/retablissement-continuites-ecologiques-sur-infrastructures>



Ecopont de Brignolle, financé par la société Escota au titre du paquet vert autoroutier. Ce type d'ouvrage peut servir aux animaux mais aussi aux randonneurs de traverser les grandes infrastructures routières.



Cette action peut être combinée avec les actions n°1, 2, 3, 6 et 12

ACTION 8 / ÉLABORER DES PLANS DE GESTION DIFFÉRENCIÉE COMMUNAUX AINSI QUE POUR LES BORDS DE ROUTES ET ABORDS DE VOIE FERRÉE

Enjeux et objectifs

Contexte:

Les espaces verts communaux, abords de voies, cimetières et terrains de sport représentent des enjeux écologiques au même titre que les espaces naturels. Afin de compléter la démarche sur les continuités écologiques, une remise en question des pratiques de gestion est nécessaire.

Objectifs:

- >> Favoriser la biodiversité en milieu urbanisé.
- >> Réduire les coûts d'entretien des espaces verts des communes.
- >> Mettre en valeur les paysages et notamment depuis les réseaux de transport.
- >> Mettre en avant le rôle de continuité écologique des abords de voies de communication.
- >> Répondre à des enjeux de sécurité routière et de visibilité sur les paysages traversés
- >> Encadrer les pratiques de gestion notamment aux abords de routes et voies ferrées. Limiter les pollutions.

Territoires concernés

Espaces verts publics, cimetières, équipements sportifs, bords de route et de voies ferrées, parkings, rues, etc.

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNES, DIROUEST, SNCF RÉSEAU ET DÉPARTEMENT

1. Lancer un marché public pour le recrutement d'un prestataire chargé de la réalisation du Plan de gestion. Celui-ci procédera à un inventaire quantitatif et qualitatif des espaces concernés à l'échelle communale (surfaces et types d'espaces verts à gérer), ainsi que de leurs modes de gestion actuels. Il définira des objectifs, des codes et prescriptions d'entretien appliqués à ces différentes typologies. Le Parc peut accompagner techniquement les porteurs de projet.
2. Former les techniciens municipaux aux nouvelles pratiques de gestion à mettre en place, auprès du CNFPT. Éventuellement, investir dans du nouveau matériel. Établir un suivi et un retour sur le plan de gestion.
3. Avoir recours à l'écopastoralisme : mise à disposition d'espaces de nature en ville pour des éleveurs locaux (valorisation de l'élevage et tradition agricole, facilitation pour les éleveurs, pas de coût, échange de « bons procédés »)
4. Former des partenariats avec la DIROuest et SNCF Réseau pour la mise en place d'initiatives communes (ex: éco-pâturage)

Partenaires

>> Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan comme partenaire technique et garant de la mise en cohérence des différentes démarches

Financements mobilisables

- >> Contrat régional de solidarité territoriale (jusqu'à 2020)
- >> Agence de l'eau Loire-Bretagne

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Estimation

Rémunération d'un prestataire pour l'élaboration du Plan de gestion communal ... de **20 000 à 50 000 € HT**

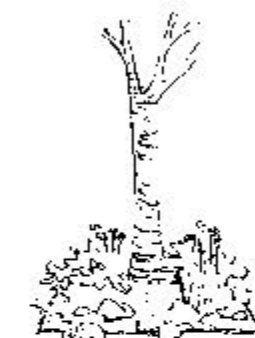
Création de panneaux de communication

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Sources

Guide méthodologique de la gestion différenciée, deuxième édition. CAUE de la Vendée.
<https://www.caue85.com/?portfolio=guide-methodologique-gestion-differenciee-2>

Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes. Feredec Bretagne
<http://www.bretagne-environnement.org/Media/Documentation/Bibliographies/Guide-des-alternatives-au-desherbage-chimique-dans-les-communes-ed.-2012>



Gestion des pieds d'arbre par paillage et fleurissement.

Exemple de tableau donnant la fréquence des tontes en fonction du statut des espaces

Code GD	Annuelles	Vivaces	Tonte	Arbres
Horticole	Oui ou Non	Oui	7 à 12 fois par an	Sans, Ornemental, Remarquable
Jardiné	Non	Oui ou Non	3 à 5 fois par an 7 à 12 fois par an & 3 à 5 fois par an	Sans, Courant, Remarquable, Fruitier
Rustique	Non	Oui ou Non	1 à 2 fois par an 3 à 5 fois par an & 1 à 2 fois par an	Sans, Courant, Remarquable, Fruitier
Naturel	Non	Non	1 fois tous les 3 à 4 ans 1 à 2 fois par an & 1 fois tous les 3 à 4 ans	Sans, Courant, Remarquable

RÉFÉRENCES



Cimetière de Locmariaquer: des allées engazonnées remplacent les allées minérales pour ne plus avoir recours aux produits phytosanitaires (démarche similaire en cours à Plescop).

Gestion par écopâturage de l'échangeur de Ménimur à Vannes. Initiative de la DIROuest.

Fossé en bordure de route faisant l'objet d'une gestion différenciée.



Cette action peut être combinée avec les actions n°2, 10, 11 et 15

ACTION 9 / MAINTIEN DES COUPURES D'URBANISATION ET LUTTE CONTRE LA CONURBATION

Qualifier les limites de bourg pour enrayer l'étalement urbain

Contexte:

L'entité paysagère *Campagne des transitions* compte dix communes s'étant formées autour de petits cœurs historiques. Depuis ces dernières décennies, un urbanisme linéaire se développe le long des voies de communication. Cela crée des tissus urbains qui tendent à se rejoindre par un phénomène de conurbation qui coupe les continuités paysagères et écologiques.

Objectifs:

- >> Limiter l'étalement urbain
- >> Limiter l'urbanisation linéaire le long des voies de communication
- >> Préserver le foncier agricole et les zones naturelles
- >> Enrayer le phénomène de rupture des continuités écologiques.

Territoires concernés

Périphérie des villes et des centre-bourgs, terres agricoles, espaces inter-villages, bords de voies. Plus précisément, les liaisons Vannes-Plescop et Pluneret-Saint-Anne d'Auray identifiées au Plan du Parc comme corridors fragilisés à conserver et réhabiliter

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

>> Marquer les entrées de ville par des aménagements : plantations d'arbres, changements de revêtement sur la chaussée, etc.

>> Ceinturer la ville par l'aménagement de sentiers de promenade, jardins collectifs, espaces agricoles à forte valeur paysagère et économique.

>> Définir des Orientations d'Aménagement et de Programmation sur les entrées de ville au moment de l'élaboration du PLU.

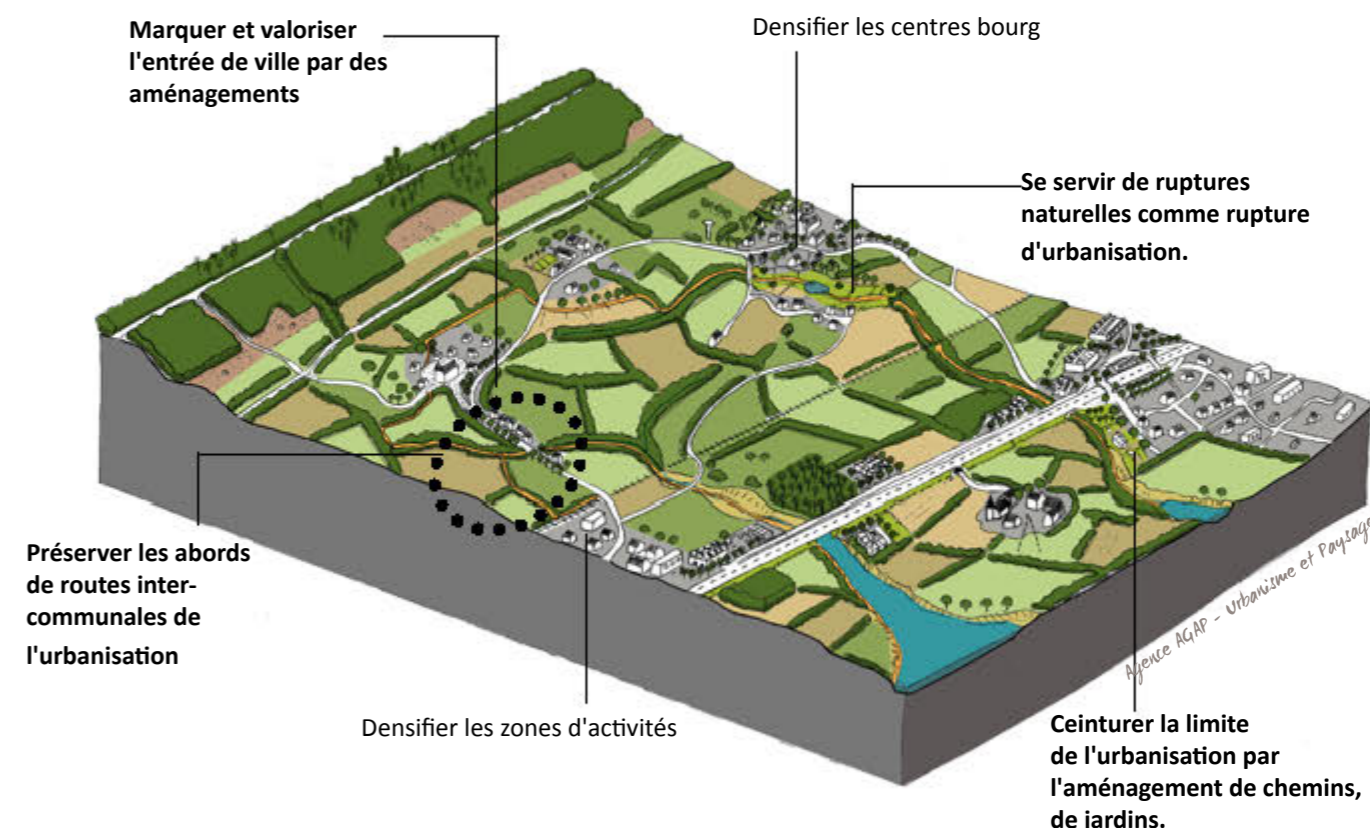
>> Intégrer les Objectifs de Qualité Paysagère lors de l'élaboration des SCOT

>> Matérialiser des corridors écologiques au sein de l'entité et protéger ces corridors de l'urbanisation en les retranscrivant dans les documents d'urbanisme.

Partenaires

- >> Golfe Morbihan - Vannes Agglomération
- >> Auray Quiberon Terre Atlantique
- >> Communes
- >> PNR du Golfe du Morbihan

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



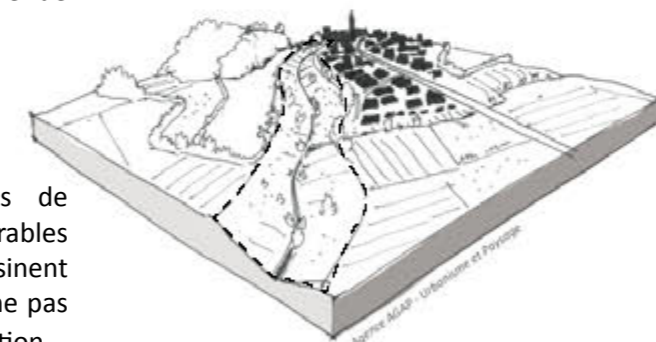
Sources

Fiche "Lutte contre l'étalement urbain", présentation des objectifs de la loi ALUR:
http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/alur_fiche_lutte_contre_l_etalement_urbain.pdf

Ruptures naturelles d'urbanisation



Les centres bourgs se sont traditionnellement implantés en partie sommitale des micro-reliefs. Le coteau peut alors constituer un élément de rupture d'urbanisation, la pente jouant le rôle de contrainte naturelle.



De même, les fonds de vallée, milieux défavorables à la construction, dessinent une ligne très nette à ne pas franchir pour l'urbanisation.



Cette action peut être combinée avec les actions n°2, 6, 9, 10 et 12.

ACTION 10 / TRANSFORMATION DE TERRAINS VACANTS EN JARDINS COLLECTIFS

Favoriser les rencontres et le partage autour de l'activité de jardinage tout en valorisant les espaces vacants

Contexte : Les rencontres effectuées avec les élus et les habitants lors du diagnostic du Plan de Paysage ont révélé une forte demande de "nature en ville", de qualité des espaces publics et de création de lieux de convivialité au sein des bourgs et hameaux.

Objectifs :

- >> Valoriser des terres en friches afin d'améliorer la qualité des paysages agricoles comme urbains et péri-urbains.
- >> Répondre au besoin de "nature en ville" des habitants du territoire.
- >> Permettre à tout à chacun d'accéder à la terre et de produire sa nourriture.
- >> Créer des lieux de convivialité et de lien social intergénérationnel inscrits dans un esprit de mise en commun du foncier, des efforts et des savoirs.

Sites concernés

Friches urbaines et agricoles à proximité des lieux d'habitation, réserves foncières (terrains en attente d'être construits), espaces verts d'établissements publics, etc.

Temporalité des actions

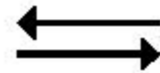
- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Estimation

5000€ HT environ
(Coût de la location éventuelle du terrain, système d'arrosage commun, conception et aménagement, construction de cabanes à outil, clôture)

Actions à engager

ÉLUS DES COMMUNES



HABITANTS

>> Recourir au guide d'identification du potentiel foncier du Parc afin d'identifier les terrains les plus propices.

Si besoin, étudier la possibilité de mettre en place des conventions avec les propriétaires privés, voire de faire l'acquisition de parcelles.

>> Faire un appel aux habitants intéressés.
Signer une convention avec les porteurs de projet établissant les modalités de gestion et d'utilisation.

Partenaires

- >> Association des Incroyables Comestibles du Pays de Vannes
- >> Association "Vert le jardin"(conseil et accompagnement)
- >> Association locales
- >> Ecoles

Financements mobilisables

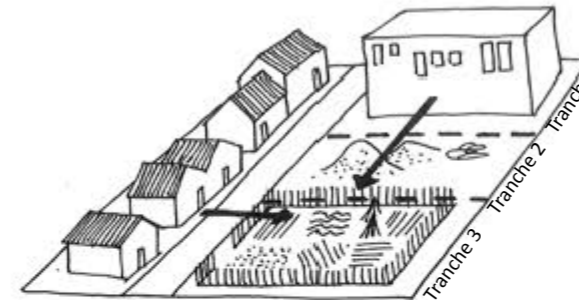
- >> Leader
- >> Habitants (sous forme de cotisation annuelle)

>> Rédiger un document d'intention qui définit les grandes lignes du projet, son approche budgétaire globale et ses modalités de gestion.

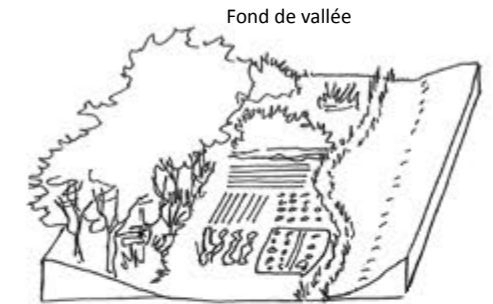
Pour un jardin partagé, voir cohérence avec la Charte des Jardins Partagés Zéro pesticide. Vérifier la faisabilité technique, administrative et budgétaire. Éventuellement se rapprocher d'associations spécialisées comme «Incroyables Comestibles»

>> Repérer les besoins : Eau, circulations, etc.

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



Un terrain en attente d'être construit suite au phasage différé d'un chantier peut constituer un site d'accueil d'un jardin éphémère. Ainsi, le jardin peut être approprié par les riverains et les personnes ne possédant pas de jardin (les nouveaux habitants du quartier en construction par exemple).



Les fonds de vallée, qui aujourd'hui constituent souvent des délaissés agricoles difficiles à valoriser sont en revanche des milieux très propices à la production maraîchère (excepté en milieu saumâtre et en zone humide). Des jardins partagés peuvent alors s'y implanter tout en apportant de la vie et prodiguant une gestion de ces espaces.

PROJETS RÉFÉRENCES



Jardin partagé de la Chartreuse d'Auray



Inauguration des jardins familiaux de Cliscouët à Vannes



Jardin solidaire à Hennebont

Précautions

Favoriser l'absence de clôture pour le déplacement de la petite faune qui compte des auxiliaires de culture (ex: crapauds, hérissons...)

Sources

Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan :

- Guide méthodologique d'identification du potentiel foncier (parution au 1er trimestre 2018)



Cette action peut être combinée avec les actions n°2, 6, 9, 10 et 12.

ACTION 11 / PLANTATION DE VERGERS COLLECTIFS

Créer des lieux de rencontre et de convivialité entre les habitants autour de l'activité de cueillette

Contexte : Historiquement, les arbres fruitiers, et plus particulièrement le pommier, tenaient un rôle important dans l'économie locale. Aujourd'hui, les reliquats de vergers ponctuent de manière anecdotique les paysages du territoire. A travers cette action, l'objectif est de remettre cet élément de paysage à la portée des habitants par la plantation et la restauration de vergers collectifs à l'intérieur et à proximité des bourgs.

Objectifs :

- >> Améliorer la qualité des paysages urbains, péri-urbains et agricoles,
- >> Répondre au besoin de "nature en ville" des habitants du territoire,
- >> Recréer du lien social autour d'une activité porteuse de sens,
- >> Permettre à tout à chacun d'accéder à des fruits locaux,
- >> Affirmer l'identité locale.

Sites concernés

Délaissés et zones techniques routières, espaces publics au sein de nouveaux programmes d'habitat, espaces verts d'établissements publics (établissements scolaires, hôpitaux, etc), parcs et places, anciens vergers et délaissés agricoles difficiles à valoriser.

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: ÉLUS DES COMMUNES

1. Sélectionner des lieux représentant un potentiel pour l'implantation de vergers. Étudier les sites les plus pertinents.
2. Établir un partenariat avec une ou plusieurs associations et des cidriculteurs pour la mise en place du verger
3. Communiquer autour du principe de verger collectif.
4. Faire des presses à jus de pomme et organiser la distribution (cantines, habitants ...)
5. Éventuellement, proposer aux habitants des journées encadrées par un professionnel-animateur accompagnant les travaux d'entretien du verger.

Partenaires

- >> Association des incroyables comestibles du Pays de Vannes
- >> Association Vergers Urbains
- >> Pôle fruitier de Bretagne
- >> Association les mordus de la pomme à Quévert (22)
- >> Association régionale des producteurs de pommes
- >> Cidriculteurs professionnels du territoire

Financements mobilisables

- >> Contrat Nature, Région Bretagne (jusqu'à 55% de prise en charge)
- >> FEADER, Conseil Départemental du Morbihan (jusqu'à 60% de prise en charge)

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
- de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Estimation

Environ 20€ HT pour un arbre de deux ans (si plantation effectuée par des bénévoles ou techniciens de la commune)

Environ 40€/heure HT pour une mission d'animation.

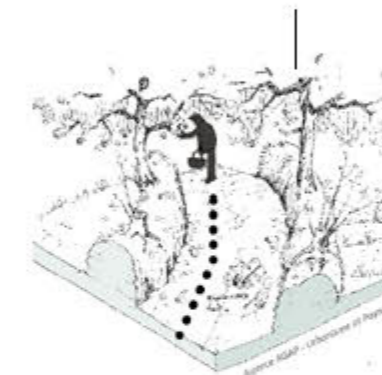
PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Espace public prenant place entre le parcellaire privé Arbres fruitiers



Rue Jules Gahinet à Pluneret, un verger occupe les espaces verts laissés libres entre les parcelles privées de ce quartier pavillonnaire.

Haie composée de châtaigniers, noisetiers, pommiers, etc.



Le long des chemins de randonnée, implantés comme cela l'était traditionnellement le long des chemins agricoles avant la mécanisation de l'agriculture.

RÉFÉRENCES



Plantation bénévole du verger collectif de La Vraie-Croix (56)



Verger de la rue Gilles Gahinet à Pluneret (56)





Cette action peut être combinée avec les actions n°2, 8, 10 et 11.

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
- de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Estimation

Hôtel à insectes480€
TTC environ

Environ 40€/heure HT
pour une mission
d'animation.

ACTION 12 / MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES LIÉS À LA NATURE EN VILLE

Diffuser des connaissances pour mieux appréhender la place et le rôle de la nature et du paysage dans la ville

Contexte:

Certaines communes du territoire ne dispose que de peu d'espaces de convivialité et d'appropriation sociale. Pour palier à cela, il est important de mettre à disposition des habitants des espaces dédiés à des activités ludiques qui invitent à la rencontre et au partage et permettent de sensibiliser.

Objectifs :

- >> Pérenniser voire accroître la présence de certaines espèces.
- >> Participer à l'accueil du vivant en ville.
- >> Aider au déplacement de la petite faune dans les jardins privés et publics/collectifs.
- >> Porter une action pédagogique sur les intérêts de la nature en ville.

Sites concernés

Jardins familiaux, délaissés et zones techniques routières, espaces publics au sein de nouveaux programmes d'habitat, espaces verts (établissements scolaires, hôpitaux, etc.), parcs et places.

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS

1. Valoriser la connaissance existante des espèces présentes.
2. Choisir des types de dispositifs tels que nichoirs, ruchers et hôtels à insectes adaptés aux espèces en question et repérer des endroits favorables à leur implantation,
3. Lancer un appel aux écoles, centres sociaux, maison des jeunes ou autres, pour la construction des dispositifs. Achat et fourniture du matériel,
4. Organiser des animations à l'occasion notamment des installations.
5. Sensibiliser les habitants aux enjeux de la nature en ville.

Partenaires

- >>Associations environnementales, de riverains, etc.
- >> ONF
- >> OPIE Bretagne(Office pour les Insectes et leur Environnement)
- >> Association d'animations nature (Incroyables comestibles, LPO, Groupe Mammalogique Breton ...)
- >> Maison de la Nature à Vannes

Financements mobilisables

- >> Golfe Morbihan Vannes Agglomération
- >> Auray Quiberon Terre Atlantique
- >> Sponsor privé (ex: fournisseur bois)

PROJETS RÉFÉRENCES



Hôtel à insectes, camping la Fontaine de Hallate à Plou-goumelen



Rucher urbain sur le toit de l'église à Noyal



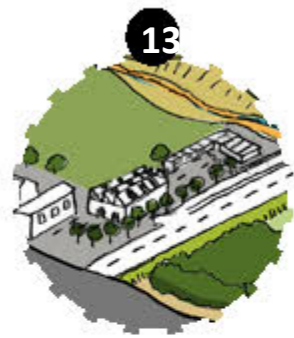
Journée d'installation des nichoirs à oiseaux construits par les élèves de l'école du Grand Frêne à Orphain-Bois-Seigneur-Isaac.



Animation fabrication d'hôtel à insectes.



Miel de Rosvellec



Cette action peut être combinée avec les actions n°3, 5, 8 et 9.

ACTION 13 / RENFORCER LES DÉMARCHES EN FAVEUR DES QUALITÉS PAYSAGÈRES DES PARCS D'ACTIVITÉS ET DES ZONES COMMERCIALES

Repenser l'aménagement des parcs d'activité afin d'en améliorer la qualité urbaine

Contexte:

Les entrées de ville et notamment les abords de la RN 165 au niveau d'Auray et Vannes sont investis par des zones d'activités. Ces espaces, très visibles lors de l'arrivée sur le territoire, sont peu qualitatifs visuellement et mal connectés aux espaces urbains.

Objectifs:

- >> Améliorer la qualité des entrées de ville et la qualité des paysages traversés depuis la RN165
- >> Favoriser dans les parcs d'activité et zones commerciales un urbanisme plus économe en foncier, plus accessible via différents modes de transport, plus mixte et plus intégré spatialement à la ville.
- >> Expérimenter des démarches innovantes contribuant à l'évolution de ces espaces.

Sites concernés

Les abords de la RN 165 et les zones d'activités.

Actions à engager

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATIONS

- >> Des missions de requalification peuvent être menées par la collectivité qui pendra en charge l'étude et la maîtrise d'oeuvre du projet,
- >> Mettre en place une charte permettant d'orienter les entreprises dans leurs décisions mais aussi d'encadrer les potentielles requalifications, extensions ou créations,
- >> S'appuyer sur le projet d'identification/ optimisation du foncier économique du Pays d'Auray,
- >> Intégrer des cheminements doux,
- >> Mobiliser la charte signalétique du Parc pour unifier la signalisation.

Partenaires

- >> Golfe Morbihan Vannes Agglomération
- >> Auray Quiberon Terre Atlantique
- >> CCI Bretagne
- >> CAUE du Morbihan

Financements mobilisables

- >> Conseil régional de Bretagne
- >> EPCI
- >> Programme de Solidarité Territoriale (PST) du Conseil Départemental

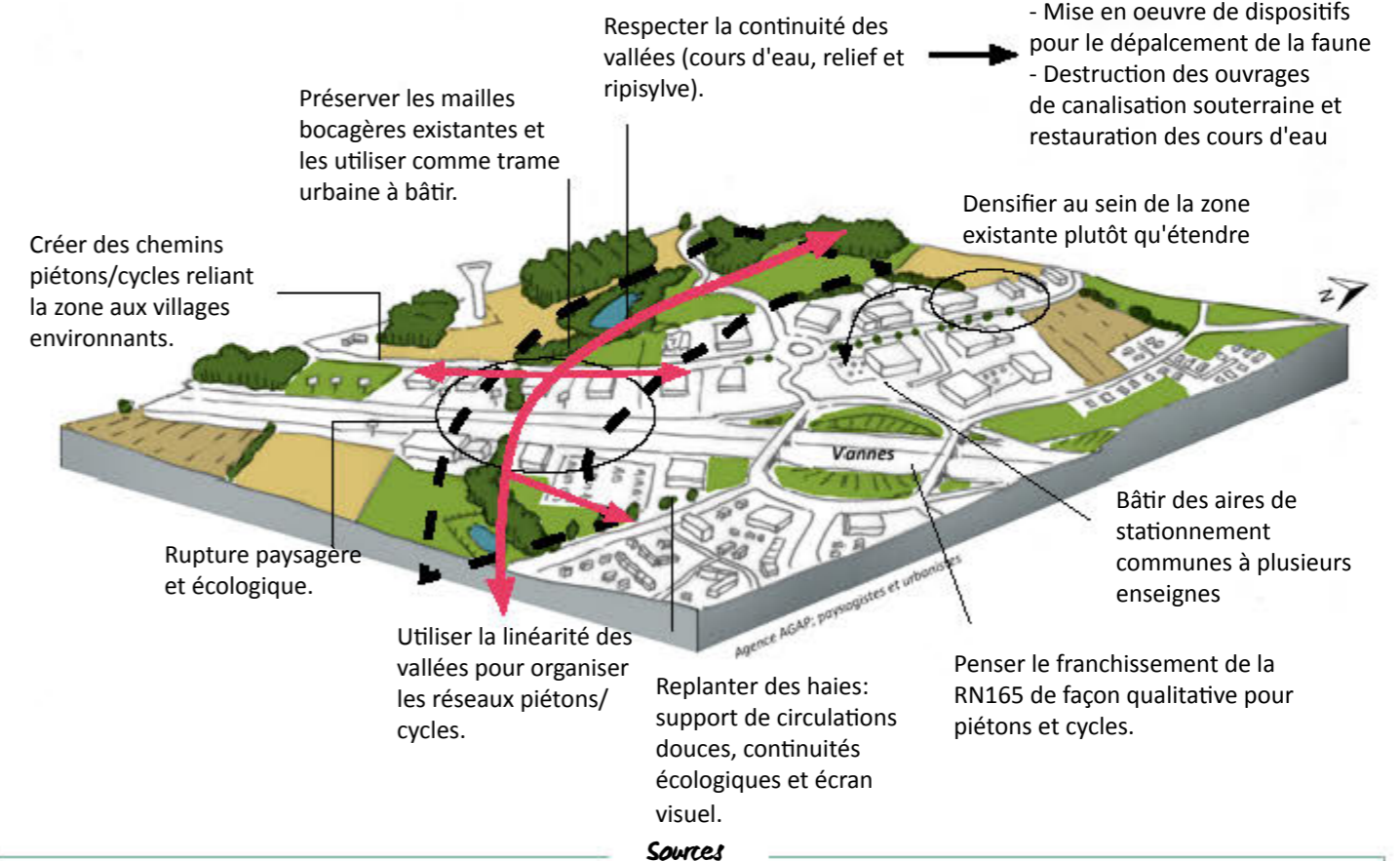
GROUPEMENT D'ENTREPRISES

- >> S'appuyer sur les associations d'industriels et de commerçants ou autre outil de regroupement (club, etc.)
- >> Mutualiser les services d'entreprises en termes de stationnement, de collecte des déchets, d'équipements divers et de signalétique.

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
- de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



Cerema, "Zones d'activité économique en périphérie: les leviers pour la requalification", éditions Certu.

Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan :

- Charte signalétique du Parc . La Charte signalétique du Parc réexplique la réglementation et les bonnes pratiques en termes de signalétique et de publicité.

RÉFÉRENCES



Le parc d'activité du Chénot à Beignon. Le premier parc d'activité labellisé Qualiparc, en 2005. Les entreprises ont créé une association les regroupant sous le nom de CEPAC (Club Entreprises du Parc d'Activité du Chénot). Cela leur permet de se fédérer autour d'enjeux communs tels que la collecte des déchets, la signalétique, l'accès haut débit, la sécurité, l'emploi ce qui réduit les coûts pour tous.



Cette action peut être combinée avec les actions n°5 et 15.

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Sources

Charte paysagère, Pays entre Seine et Bray, "Pistes pour l'intégration paysagère des lotissements"
<http://www.seineetbray.fr/Pour-une-meilleure-integration-paysagere-5,26,0.html>

Parc naturel régional du Marais poitevin, « Comment mieux intégrer la qualité environnementale dans vos programmes d'habitat »
<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2015/12/MP-Mieux-integrer-qualite-envir-habitat-2008.pdf>

ACTION 14 / INSCRIRE LES NOUVEAUX QUARTIERS DANS LA GÉOGRAPHIE ET LES PAYSAGES PRÉEXISTANTS

Prendre en compte la topographie, le bocage, le patrimoine et les vues sur le Grand paysage

Contexte:

Le développement urbain des 30 dernières années a souvent gommé les éléments de repère du paysage (ruisseaux, talus, haies, patrimoine historique). Afin de ne pas reproduire les erreurs du passé, il s'agit désormais de construire en intelligence avec le site et son identité, en s'appuyant sur ce qu'il offre.

Objectifs:

- >> Mettre en oeuvre la transition énergétique.
- >> Penser l'intégration paysagère des nouvelles constructions.
- >> Maîtriser la silhouette de la commune.
- >> Gérer les transitions entre paysage urbain et paysage agricole.
- >> Optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments en adoptant des principes de bon sens liés à l'architecture bio-climatique.
- >> Rationaliser les dépenses en s'appuyant sur les services rendus par le Paysage.

Sites concernés

Toutes nouvelles constructions et dans tous les contextes paysagers (urbains, agricoles et naturels).

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATIONS, EADM, COMMUNES

- >> Procéder préalablement à tout projet à un diagnostic rendant compte des lignes de force du paysage:
 - la topographie,
 - les points de vue à respecter,
 - les éléments remarquables à préserver (naturels ou architecturaux),
 - les logiques paysagères et environnementales dans lesquelles s'inscrivent le site et les enjeux associés à sa construction.

Cette étude pose les bases d'une bonne intégration paysagère.

>> Choisir l'orientation du bâti en fonction de l'ensoleillement, de l'exposition aux vents, de la topographie du site mais aussi de la qualité du paysage alentour.

>> Penser les espaces extérieurs collectifs ou privés en adéquation avec le contexte urbain:

- continuité de chemins piétons,
- haies existantes utilisées comme limites de parcelle et clôture,
- vergers existants à intégrer aux espaces verts collectifs,
- réalisation de petites poches de stationnement plutôt que de grands parkings,
- traitement architectural des ensembles bâti en lien avec l'existant.

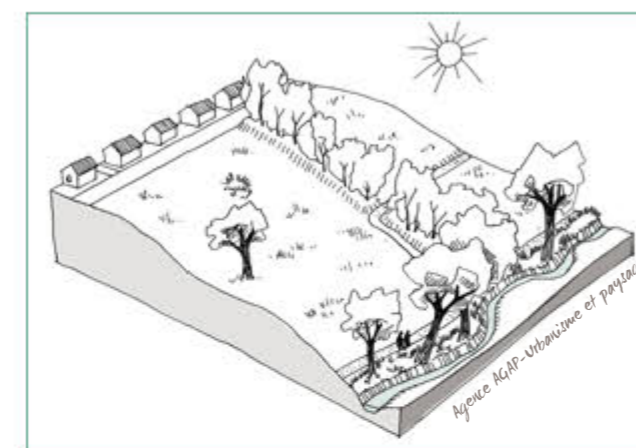
>> Les communes peuvent également intervenir en amont en désignant des orientations d'aménagement aux parcelles constructibles de son PLU.

>> Répondre à l'ensemble des Objectifs de Qualité Paysagère du Plan de paysage.

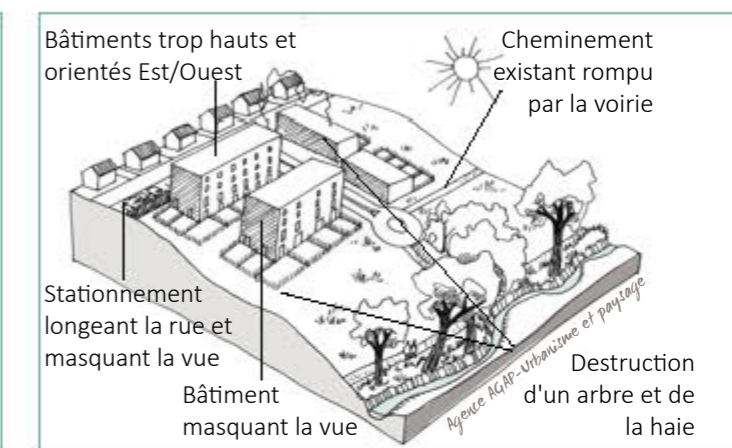
Partenaires

>> CAUE du Morbihan comme conseil auprès des aménageurs

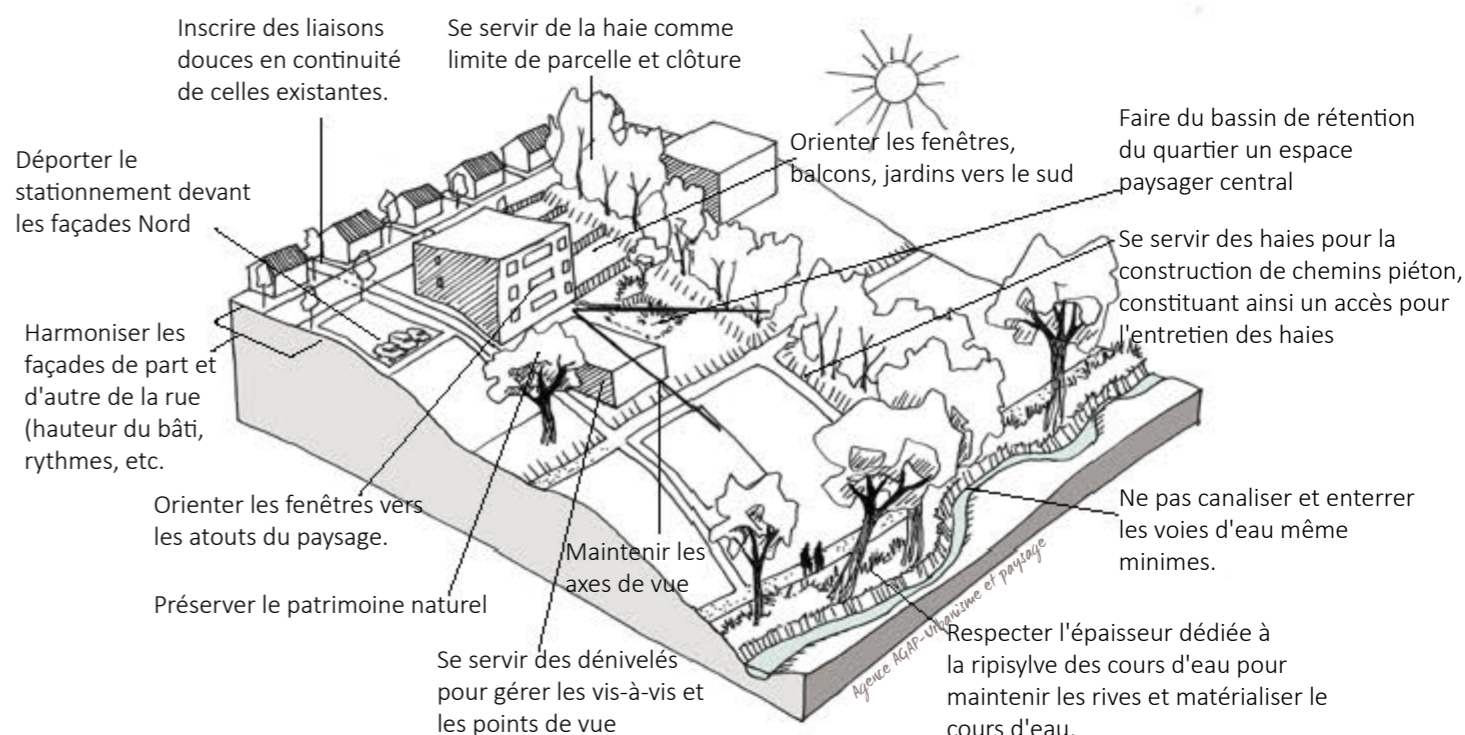
PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



Terrain à bâtir



Exemple de projet mal intégré



Exemple de projet construit dans le respect de certains principes d'intégration paysagère.

RÉFÉRENCES



Les terrasses du Blavet à Inzinzac-Lochrist (56). Le bâti établit une relation avec le Blavet et intègre des espaces à vocation publique ainsi qu'une promenade en bord d'eau. Le rythme des façades permet de ne pas couper les maisons pré-existantes de leur vis-à-vis avec le Blavet.



Cette action peut être combinée avec les actions n°9 et 14.

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Sources

Ré-habiter les bourgs: 13 retours d'expériences pour passer à l'action. Par Bruded et Établissement public foncier de Bretagne:
https://www.bruded.org/tl_files/contenu/fichiers/Activites/ressources/Rehabiter_les_bourgs_EPF_BRUDED_brochure36p.pdf

Dossier thématique CAUE 45, "Intensifier les bourgs, densifier l'habitat":
<http://www.les-villages-dans-leurs-paysages.eu/fr/portail/62/publication/29628/intensifier-les-bourgs-densifier-l-habitat.html>

ACTION 15 / DENSIFIER LES BOURGS DE MANIÈRE QUALITATIVE

Densifier les bourgs tout en les rendant plus attractifs

Contexte:

Les communes du territoire tout comme les espaces périphériques d'Auray et de Vannes ont connu un développement urbain qui a consommé beaucoup d'espace, notamment des terres agricoles. Le modèle du pavillon règne au détriment d'autres formes urbaines plus denses. L'amarce d'inversion de cette tendance est à l'œuvre aujourd'hui pour aller vers un habitat dense et de qualité.

Objectifs:

- >> Limiter l'étalement urbain
- >> Préserver le foncier agricole
- >> Renforcer la proximité entre l'habitat, les commerces, services et emplois.
- >> Limiter les déplacements en voiture.
- >> Re-dynamiser les centre-bourgs en y apportant plus de mixité (usages, tranches d'âge, niveaux de revenus, etc.)

Territoires concernés

Tous les secteurs urbains

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNES

- >> La Charte du Parc et les SCOT prévoient d'imposer préalablement à toute "ouverture à l'urbanisation" d'un secteur nouveau, l'utilisation de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements mentionnés à l'article L.111-4, ou la réalisation d'une étude de densification des zones déjà urbanisées.
- >> À l'échelle communale, s'appuyer sur la méthodologie d'identification du potentiel foncier développée par les structures porteuses de SCOT et commune à tout le territoire du Parc.
- >> Appliquer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique de GMVA : « OAP Qualité architecturale, urbaine, environnementale et paysagère des projets »
- >> Adapter l'architecture aux typologies de parcelles (lanières, formes atypiques, etc).
- >> Réhabiliter ou déconstruire les bâtiments ou espaces à l'abandon.
- >> Mettre des friches (privées ou communales) à disposition de porteurs de projet via des baux à durée variable (Initiative "adopte une friche", adopteunefriche.com)

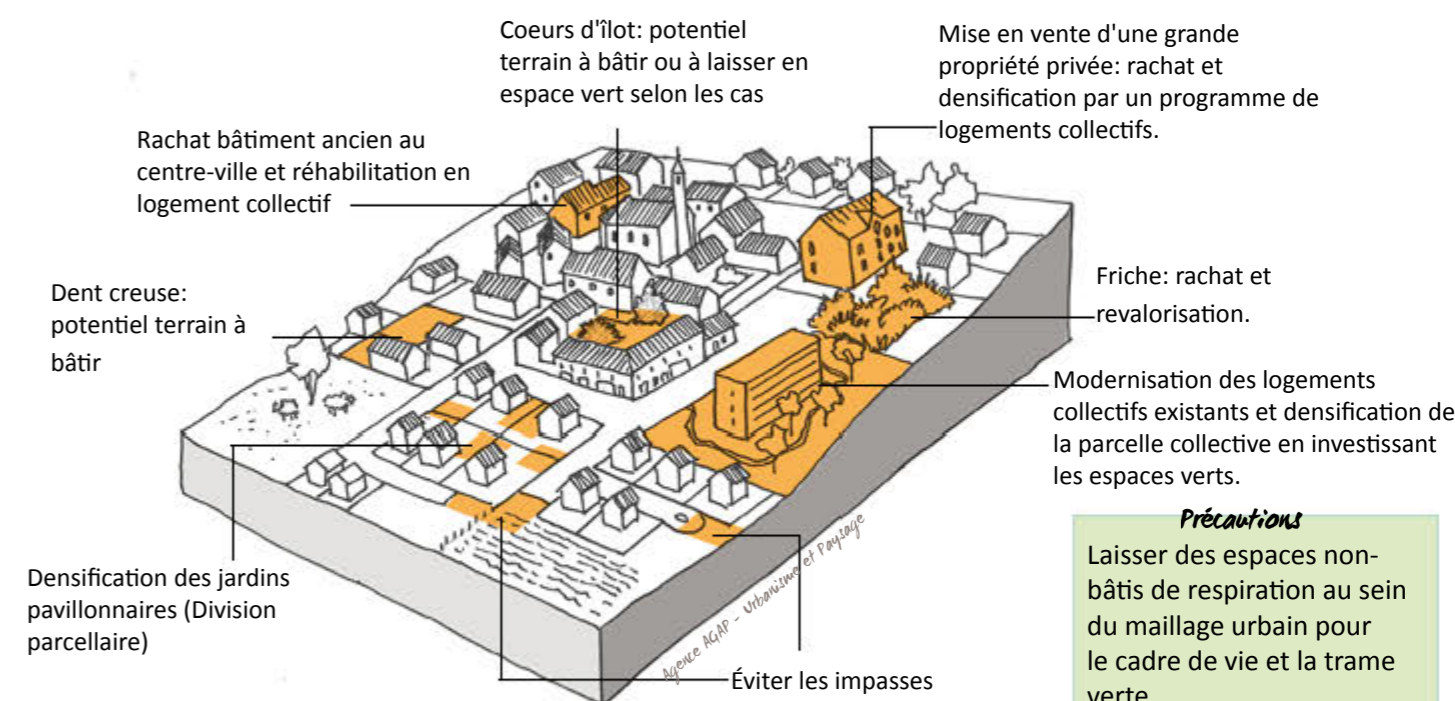
Partenaires

- >> Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération
- >> Auray Quiberon Terre Atlantique
- >> Établissement Public Foncier de Bretagne
- >> PNR du Golfe du Morbihan
- >> CAUE du Morbihan

Financements mobilisables

- >> Bailleurs sociaux
- >> Morbihan Energie

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



Précautions
Laisser des espaces non-bâti de respiration au sein du maillage urbain pour le cadre de vie et la trame verte.



Mise en situation d'une recomposition du maillage urbain dans un quartier résidentiel de l'entité. On prolonge les impasses en rues et donne priorité à la construction des dents creuses générées.



Mise en situation d'une densification de quartier résidentiel, le long d'une avenue de l'entité par division parcellaire. Une partie des parcelles privées dont les propriétaires n'ont pas l'utilité et qui parfois peut être contraignante à gérer pour ceux-ci est vendue pour accueillir de nouvelles maisons.

RÉFÉRENCES



Reconquête d'une friche à Pleyber-Christ (29), en plein centre-bourg (22 logements sur deux étages avec 1100m² d'espaces commerciaux). Le projet a été guidé notamment par la préservation des espaces agricoles attenants à la ville dans le PLU. Voir tableau des éléments financiers ci-contre.

Dépenses TTC	
Acquisition	229 300 €
Études et MOE	192 978 €
Travaux démolition	150 000 €
Bâtiment et voirie	1 082 994 €
TOTAL dépenses	1 655 272 €
Recettes TTC	
Morlaix Communauté	320 400 €
Région (dont 50 000 € pour démolition)	150 000 €
CD29	150 669 €
État (DTER)	60 000 €
Réserve parlementaire	20 000 €
SDEF	41 000 €
Bailleurs sociaux	267 000 €
Fonds propres	646 203 €
TOTAL recettes	1 655 272 €



Cette action peut être combinée avec l' action n°15

Temporalité des actions

- Court terme
- d'un an
- Moyen terme
de deux à quatre ans
- Long terme
+ de quatre ans

Estimation

- Remplacement lanterne : 600 € HT
- Remplacement mât + lanterne : 2000 € HT
- Modification de l'armoire électrique : 2500 € HT
- Fourniture et installation d'une horloge astronomique: entre 300 et 600 € HT selon le modèle

(Données Morbihan Energies)

Exemple d'économies réalisées par des communes :

- Mirabel Lanchâtre : 400 habitants, commune rurale, extinction de 23h à 5h = 2000 € d'économie annuelle

ACTION 16 / RATIONALISER LES DÉPENSES D'ÉNERGIE ET FAVORISER LES TRAMES NOIRES SUR LE TERRITOIRE

Valoriser les paysages nocturnes tout en étant sobre en énergie

Contexte:

En France, le budget lié à l'éclairage public représente :
 → 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales
 → 37 % de leur facture d'électricité en Métropole (source ADEME)
 Le territoire de la *Campagne des transitions* est marqué par un urbanisme résidentiel important et par une logique de séparation des fonctions. Une réflexion sur l'éclairage des quartiers à vocation unique doit être menée afin de réduire les pollutions lumineuses et dépenses d'énergies.

Objectifs:

- >> Limiter les effets néfastes de l'éclairage sur la faune nocturne.
- >> Créer des espaces où toute pollution lumineuse n'existe pas.
- >> Limiter les impacts de l'éclairage sur la santé humaine.
- >> Réduire les dépenses publiques liées à l'éclairage
- >> Atténuer la fragilité électrique de la Bretagne
- >> Repenser la façon de vivre les espaces publics de nuit.

Sites concernés

Quartiers résidentiels, voies de circulation peu utilisées de nuit, zones commerciales et industrielles, places publiques, monuments illuminés, etc.

Actions à engager

PORTEURS DE PROJET: COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION, COMMUNES

- >> Moderniser les systèmes d'éclairage nocturne là où ils sont nécessaires, par des systèmes nouvelle génération (faisceau lumineux dirigés uniquement vers la voirie, meilleur disposition des candélabres, utilisation de capteurs de mouvements, etc.).
- >> Définir des corridors noirs capables de répondre efficacement aux besoins des espèces concernées mais aussi en cohérence avec les activités humaines.
- >> Intégrer les trames noires validées à la Trame Verte et Bleue du SCOT.
- >> Cibler les espaces à éclairer ainsi que les horaires auxquels ils doivent être éclairés.
- >> Communiquer sur les enjeux de la démarche.
- >> Sensibiliser les habitants et les informer sur l'optimisation de leur éclairage extérieur.
- >> À l'échelle du Parc, déployer les outils d'identification et de remédiation pour la préservation de la trame noire.

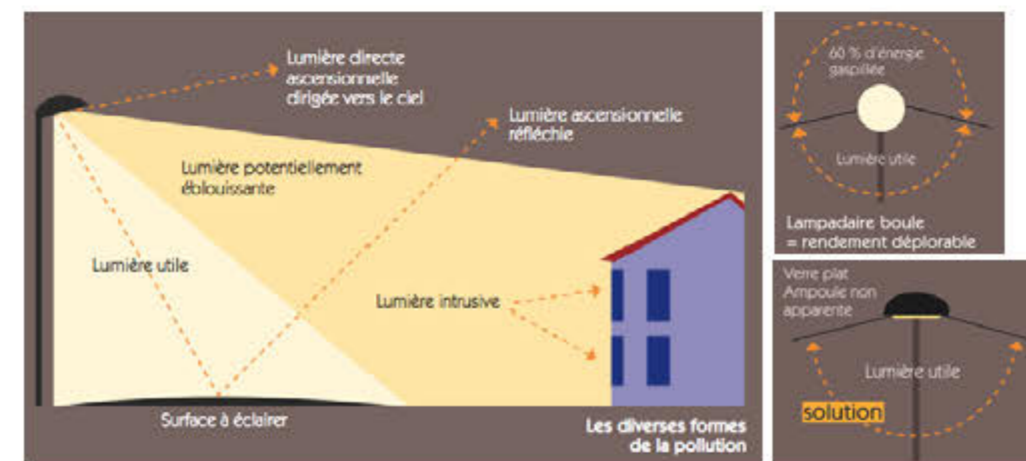
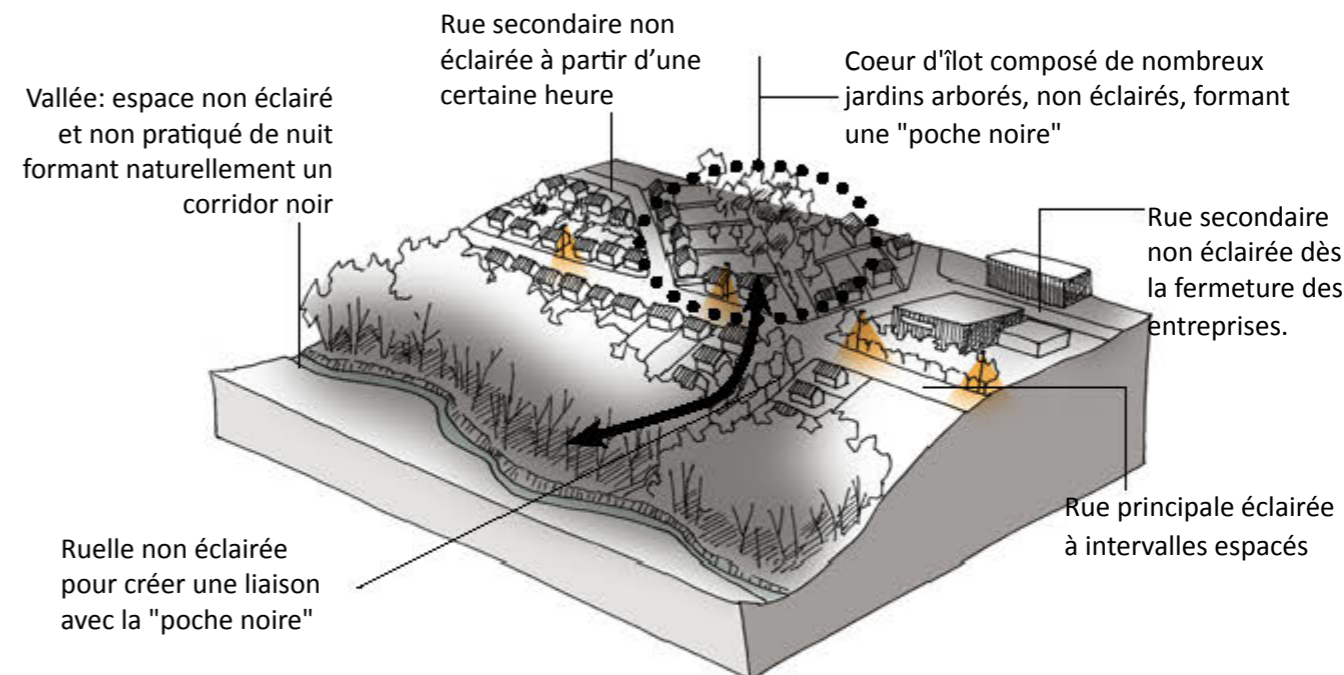
Partenaires

- >> Morbihan Energie
- >> AFE (Association Française de l'Éclairage)
- >> Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement, Nocturne (ANPCEN).
- >> ADEME
- >> PNR du Golfe du Morbihan
- >> Associations locales d'astronomie

Financements mobilisables

- >> Morbihan Energie pour les communes du Parc dans le cadre de TEPCV
- >> Certificats d'Economie d'Énergie (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>)

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE



Principes illustrés dans la fiche conseil "Préserver l'environnement nocturne", CAUE de la Sarthe

EXEMPLES

Sources

Fiche conseil, "Préserver l'environnement nocturne", CAUE de la Sarthe: <https://www.caue-sarthe.com/?portfolio=preserver-lenvironnement-nocturne>

Actions «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» menée par le parc <http://www.parc-golfe-morbihan.bzh>

La ville de Lorient est engagée dans une politique de modernisation de son éclairage public sur l'ensemble de la ville en trois ans. Pour se faire, des luminaires à LED avec variateurs d'intensité remplacent les lampes à décharge.



Des communes comme la ville de Vannes procèdent à l'extinction partielle de leur éclairage passé une certaine heure

NOTES



Une autre vie s'invente ici